

# RAPPORT PILIER III

ACCESS BANK RD. CONGO SA

Exercice clos le 31 décembre 2025



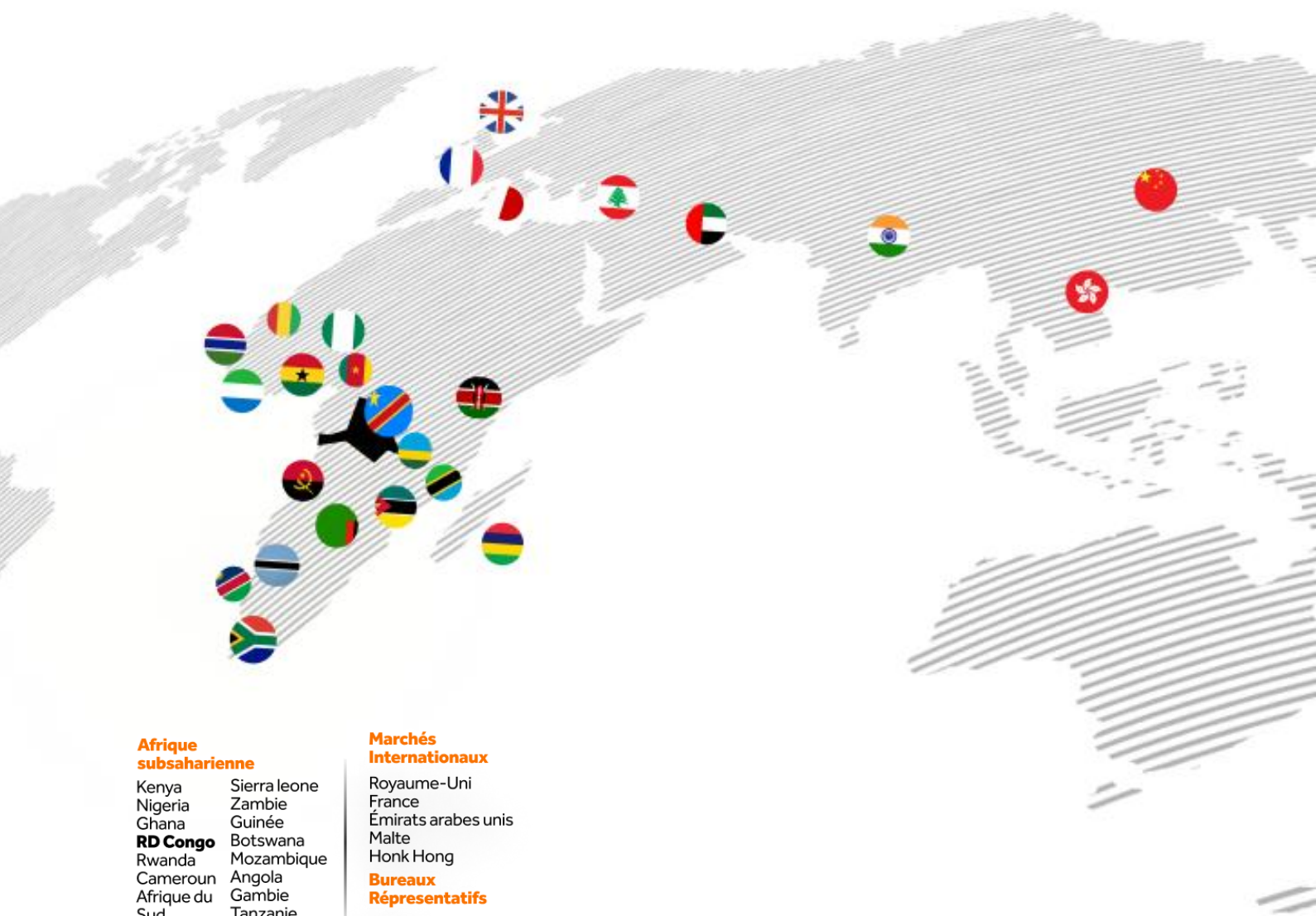
access



Plus qu'une banque

# Plus en Afrique

## Plus dans le monde



### Afrique subsaharienne

Kenya  
Nigeria  
Ghana  
**RD Congo**  
Rwanda  
Cameroun  
Afrique du  
Sud

Sierra leone  
Zambie  
Guinée  
Botswana  
Mozambique  
Angola  
Gambie  
Tanzanie  
Namibie  
Île Maurice

### Marchés Internationaux

Royaume-Uni  
France  
Émirats arabes unis  
Malte  
Honk Hong

### Bureaux Répresentatifs

Chine  
Liban  
Inde

**Le Présent Rapport « Pilier III » a été établi conformément aux procédures de contrôle interne de la Banque.**

**Professeur Aubin Mabanza N'semy**

Président du Conseil d'Administration Access Bank RDC

# SOMMAIRE

## Table des matières

1.	Introduction.....	7
1.1.	Aperçu de la Banque.....	7
2.	Stratégie et méthodes de gestion des risques .....	9
2.1.	Structure de la fonction de gestion des risques et son insertion au Groupe .....	9
2.2.	Source, niveau d'exposition et de maîtrise des risques.....	10
2.3.	Les modalités de détermination de la tolérance aux risques et de l'appétence pour les risques ...	10
2.4.	Les modalités de surveillance des risques : les procédures de surveillances, les mécanismes d'atténuation, les accords de compensations, les limites des différents types de risques, la gestion des grosses expositions et l'examen des expositions .....	11
2.4.1.	Procédures de surveillance et de contrôle des risques.....	11
2.4.2.	Les accords de compensation .....	12
2.4.3.	Garanties et sûretés .....	12
2.4.4.	Les limites pour les différents types de risque.....	15
2.5.	Les modalités de réalisation de tests de résistance et de simulation de crise .....	17
2.6.	Processus de gestion des crises : plan de continuité d'activité.....	17
2.7.	Modalités de gestion des risques.....	18
2.7.1.	Analyse des risques et établissement de rapports.....	19
2.7.2.	Rapports intégrés sur les risques.....	20
2.8.	Dispositifs de gestion propre à chaque type de risque.....	20
2.8.1.	Gestion de risque de liquidité.....	20
2.8.2.	Gestion du risque de change.....	21
2.8.3.	Gestion du risque de marché .....	21
2.8.4.	Gestion du risque opérationnel .....	21
2.8.5.	Gestion de risque de Crédit .....	22
2.9.	Modalités opérationnelles de gestion des risques .....	23
2.10.	Dispositif global du contrôle interne .....	23
2.11.	Dispositif de contrôle de la conformité.....	24
2.11.1.	Risque de Blanchiment des capitaux et de Financement du terrorisme .....	27
3.	Gouvernance d'entreprise.....	31
3.1.	Organisation de la Banque, Structure de l'actionnariat et droit de vote .....	31
3.2.	Politique en matière de composition et de fonctionnement des organes de gestion et délibérant	31
3.2.1.	Nombre, durée du mandat, rotation, âge.....	31

3.2.2.	Critères de sélection .....	32
3.2.3.	Procédure de proposition (nouveaux mandats/reconduction) et de démission/non reconduction .....	32
3.2.4.	Administrateurs indépendants.....	32
<b>3.3.</b>	<b>Structure de gestion .....</b>	<b>32</b>
3.3.1.	Le Conseil d'administration.....	32
3.3.2.	Le Comité de Direction.....	37
3.3.3.	Autres Comités .....	38
<b>3.4.</b>	<b>Fonctions clés .....</b>	<b>38</b>
3.4.1.	Fonction d'encadrement .....	38
3.4.2.	Fonctions de contrôle indépendantes.....	39
<b>3.5.</b>	<b>Structure organisationnelle .....</b>	<b>39</b>
3.5.1.	Structure opérationnelle, hiérarchie, matrix management et attribution des compétences et des responsabilités.....	39
3.5.2.	Gamme des produits et services .....	40
3.5.3.	Périmètre géographique de l'activité.....	41
3.5.4.	Utilisation de centres off-shore.....	41
3.5.5.	Structure de groupe .....	41
<b>3.6.</b>	<b>Bref exposé des principes et politiques de rémunération .....</b>	<b>41</b>
<b>3.7.</b>	<b>Nature et ampleur des opérations avec les sociétés affiliées et apparentées .....</b>	<b>42</b>
<b>3.8.</b>	<b>Modalités d'exercice de droit d'alerte des fonctions de contrôle .....</b>	<b>42</b>
<b>3.9.</b>	<b>Organisation et fonctionnement intra-groupe de gouvernance .....</b>	<b>43</b>
<b>4.</b>	<b>La stratégie de développement.....</b>	<b>45</b>
4.1.	Marchés Géographiques.....	45
4.2.	Secteurs d'activités.....	45
4.3.	Segments Clientèle .....	45
4.4.	Produits et Services .....	46
4.5.	Prévisions Générales .....	48
4.5.1.	Bilans prévisionnels – ACTIF .....	48
4.5.2.	Bilans prévisionnels – PASSIF .....	48
4.5.3.	Comptes de Résultat .....	48
4.6.	Orientations stratégiques et risques éventuels .....	49
4.7.	Ressources.....	50
4.8.	Conclusion .....	50
<b>5.</b>	<b>Annexe : Informations quantitatives .....</b>	<b>51</b>
5.1.	Etats financiers certifiés .....	51
5.2.	TABLEAU I : FONDS PROPRES REGLEMENTAIRES DES BANQUES .....	84

5.3.	TABLEAU II : DONNEES PRUDENTIELLES DES BANQUES .....	86
5.5.	TABLEAU IV : QUALITE DU PORTEFEUILLE DES BANQUES (B) .....	92
5.6.	TABLEAU V : VENTILATION DES DEPOTS DES BANQUES ET CAISSES D'EPARGNE.....	96

## 1. Introduction

Ce rapport est établi en application de l'instruction 55 de la Banque Centrale du Congo relative à la discipline de marché. Il a pour objet de publier des informations fiables et actualisées tant quantitatives que qualitatives de la Banque afin de donner à toutes les parties prenantes externes la possibilité d'évaluer correctement leur situation.

Le présent document constitue le Rapport Pilier III qui porte sur la gestion des risques, le gouvernement d'entreprise et la stratégie de développement de la Banque en vue de promouvoir la discipline de marché dans le secteur financier.

### 1.1. Aperçu de la Banque

Access Bank R.D. Congo, filiale du groupe Access Bank Plc, opère en République Démocratique du Congo depuis 2002 suite à l'acquisition de la Banque Privée du Congo (BPC), à l'époque opérationnelle à Goma. L'approbation de la Banque Centrale du Congo pour la dénomination Access Bank RDC a été effective en août 2008.

Access Bank R.D. Congo est une banque commerciale qui offre une gamme variée des services financiers aux entreprises et aux particuliers. Son but est d'avoir un impact positif en Afrique et sa vision est d'être la Banque africaine la plus respectée au monde.

Plusieurs années d'expérience sur le marché financier congolais ont permis à la Banque de développer en son sein une diversité des produits financiers inclusifs ciblant la clientèle « Particulier » pour contribuer fortement à l'inclusion financière du pays. L'objectif principal est de comprendre et de répondre aux besoins réels de la population congolaise pour contribuer à la croissance de l'économie de la RDC.

Pour rappel, le groupe Access Bank Plc, composé des filiales bancaires et non bancaires, est présent dans les pays d'Afrique notamment **le Nigéria, la Gambie, la Sierra Leone, la Zambie, le Rwanda, le Ghana, le Mozambique, le Kenya, le Botswana, le Cameroun, la Guinée Conakry, l'Afrique du Sud, l'Angola, la Namibie, La Tanzanie, l'île Maurice et la RD Congo**, sans compter son expansion en Europe puis en Asie en ayant une filiale au **Royaume-Uni, en France, Malte**, et des bureaux de représentation en **Chine, aux Émirats arabes unis, au Liban, à Hong Kong et en Inde**.

Le groupe existe depuis février 1989 et est aujourd'hui une banque commerciale enregistrée au Nigeria, opérant à travers un réseau de plus de **700 agences et points de services**, couvrant **3 continents et 25 marchés**. Ses filiales bancaires et non-bancaires offrent un large éventail de services financiers à travers le Nigéria et d'autres juridictions.

Access Bank Plc est cotée à la Nigérian Stock Exchange (NSE) et compte plus de 900.000 actionnaires. Le total de ses actifs, à ce jour, est supérieur à 33,4 milliards de dollars. En tant que banque africaine de premier plan, Access Bank Plc cherche à devenir un catalyseur majeur de croissance à travers l'Afrique et au-delà du continent.

Access Bank Plc est l'une des plus importantes institutions bancaires du continent africain en termes de portefeuille client qui a atteint plus de 60 millions de clients. La croissance reste l'ADN de Access Bank car elle poursuit un rythme d'acquisition qui connaît une forte accélération.

## 2. Stratégie et méthodes de gestion des risques

### 2.1. Structure de la fonction de gestion des risques et son insertion au Groupe

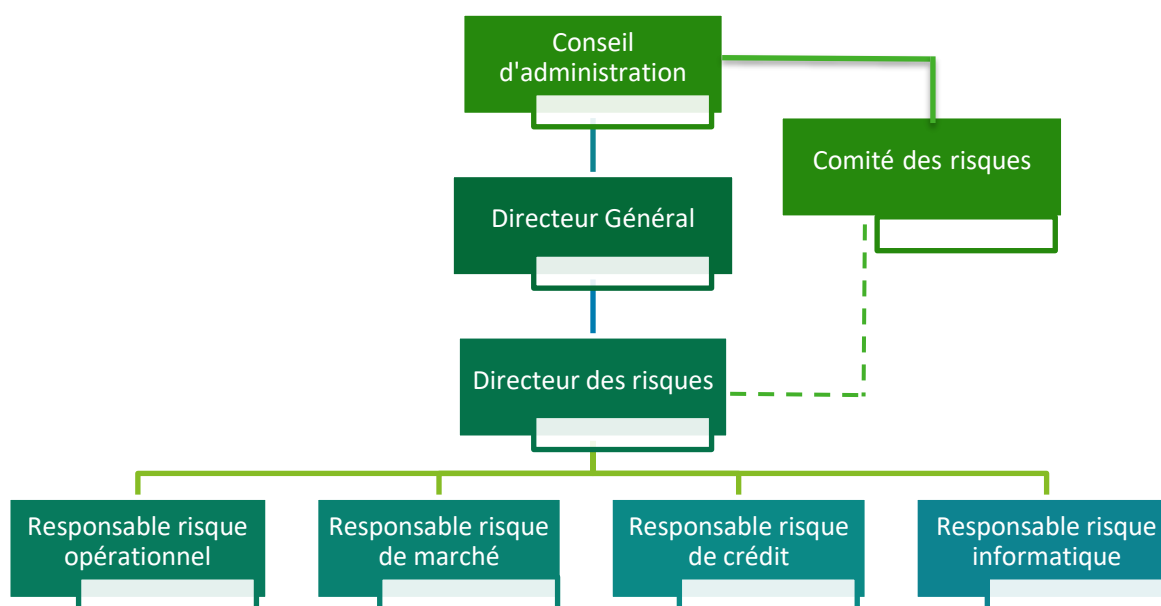
La Banque dispose d'un cadre de gestion des risques et d'une structure de gouvernance bien organisés pour identifier, évaluer, suivre, contrôler et signaler les risques inhérents à ses activités. La structure organisationnelle et la stratégie commerciale de la Banque sont bien alignées sur sa philosophie de gestion des risques.

La Banque considère et traite les risques comme une partie intrinsèque de l'activité et maintient une approche disciplinée de la gestion des risques. C'est la raison pour laquelle Access Bank veut maintenir un appétit de risque « modéré ».

Les fonctions de gestion des risques de la Banque sont très dynamiques et réactives aux besoins des parties prenantes, tout en améliorant l'accent mis sur l'interdépendance des risques. La Banque utilise un examen périodique des limites d'exposition aux risques et du contrôle des risques pour se prémunir contre des scénarios défavorables.

Les fonctions de gestion des risques sont définies en fonction de trois catégories : lignes d'activité, gouvernance et contrôle, et audit d'entreprise. La Banque estime qu'elle dispose de processus permettant d'identifier et d'atténuer l'exposition à des niveaux de risque élevés susceptibles de nuire à l'activité.

La structure de gouvernance de la gestion des risques de Access Bank est décrite ci-dessous (Organigramme)



## **2.2. Source, niveau d'exposition et de maîtrise des risques**

Depuis sa création, Access Bank développe au quotidien, la culture de gestion des risques, laquelle s'applique à l'ensemble du personnel, du cadre le plus subalterne au Directeur général. Ainsi, tout le monde est responsable de la mise en œuvre de cette politique.

Dans son processus de gestion des risques, la Banque définit les limites pour chaque risque afin d'assurer la bonne gestion des expositions. Le système de gestion des risques comporte des stratégies, des politiques et procédures ayant pour objectif d'identifier, d'analyser, de mesurer, de surveiller, d'atténuer et de maîtriser les risques de différentes natures auxquels la Banque est exposée.

Déclaration de la culture du risque d'Access Bank :

« Chez Access Bank, nous adoptons un goût du risque modéré, tout en réalisant des objectifs stratégiques. Nous anticipons les risques liés à nos activités. Nous récompensons les comportements qui s'alignent sur nos valeurs fondamentales, nos contrôles et nos réglementations. Les défis sont discutés dans un environnement ouvert de partenariat et de responsabilité partagée ».

La philosophie et la culture de gestion des risques d'Access Bank restent fondamentales pour la réalisation de nos objectifs stratégiques. La gestion des risques est au cœur de la structure opérationnelle de la Banque. Nous cherchons à limiter les variations défavorables des bénéfices et du capital en gérant l'exposition au risque dans le cadre de notre appétit pour le risque modéré. Notre approche de la gestion des risques consiste à minimiser les concentrations excessives d'exposition, à limiter les pertes potentielles liées à des situations de crise et à gérer prudemment les risques de crédit, situations de stress et la gestion prudente des liquidités.

Conformément à la valeur fondamentale d'excellence de la Banque, celle-ci veille à ce que le cadre de gestion des risques évolue et s'améliore en permanence étant donné que les risques sont de plus en plus importants et qu'il n'est pas possible de garantir que toutes les évolutions du marché, en particulier celles d'une nature extrême, puissent être prises en compte à tout moment.

C'est pourquoi la Direction Générale est restée étroitement impliquée dans d'importantes initiatives de gestion des risques, qui se sont concentrées en particulier sur la préservation de niveaux appropriés de liquidité et de capital, ainsi que sur la gestion des portefeuilles de risques.

## **2.3. Les modalités de détermination de la tolérance aux risques et de l'appétence pour les risques**

L'appétit pour le risque est une articulation et une répartition de la capacité de risque ou du volume de risque qu'Access Bank est prête à accepter dans le cadre de sa stratégie, dûment définie et approuvée par la direction générale et le conseil d'administration, et intégrée dans notre stratégie, nos plans d'affaires, de risque et de capital. L'appétit pour le risque reflète la capacité de la Banque à supporter des pertes potentielles découlant d'une série de résultats potentiels dans le cadre de différents scénarios de stress.

La Banque définit son appétit pour le risque en termes de volatilité des bénéfices et de maintien des exigences minimales en matière de fonds propres réglementaires dans le cadre de scénarios de crise. Notre appétit pour le risque peut être exprimé en termes de degré de variabilité du rendement que la Banque est prête à accepter pour atteindre le niveau de résultat souhaité.

Il est déterminé en tenant compte de la relation entre le risque et le rendement. Nous mesurons et exprimons l'appétit pour le risque de manière qualitative et en termes d'indicateurs de risque quantitatifs. Les mesures quantitatives comprennent le bénéfice à risque ou (la volatilité du bénéfice ou encore la volatilité des résultats), la liquidité et l'adéquation du capital économique.

En outre, un large éventail de limites de risque, de déclencheurs, de ratios, de mandats, d'objectifs et de lignes directrices sont en place pour tous les risques financiers (par exemple, les risques de crédit, de marché et de gestion de l'actif et du passif). Le profil de risque de la Banque est évalué au moyen d'une approche analytique ascendante couvrant toutes les activités et tous les produits majeurs de la Banque. L'appétit pour le risque est approuvé par le Conseil d'administration et sert de base à l'établissement des paramètres de risque à l'intérieur desquels les activités de la Banque sont évaluées.

En 2025, les paramètres de l'appétit pour le risque ont été suivis par rapport aux déclencheurs approuvés et les exceptions ont été signalées à la direction pour qu'elle prenne rapidement des mesures correctives. Les questions clés ont également été transmises au comité de gestion des risques de l'entreprise et au Conseil d'Administration de la Banque.

#### **2.4. Les modalités de surveillance des risques : les procédures de surveillances, les mécanismes d'atténuation, les accords de compensations, les limites des différents types de risques, la gestion des grosses expositions et l'examen des expositions**

Le rôle du Directeur des risques au sein de Access Bank reste essentiel, car il est le premier responsable de la gestion globale des risques et du cadre efficace de gestion des risques d'entreprise de la Banque. Il apporte un soutien solide aux équipes de gestion sur base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs.

Bien que les modifications du cadre de la gestion des risques de la Banque nécessitent l'approbation du Conseil d'Administration, le département de la gestion des risques est responsable de l'application de la politique de risque de la Banque en surveillant constamment les risques, dans le but d'identifier et de quantifier les expositions aux risques significatifs et d'agir sur ces expositions si nécessaires. La gestion des risques au sein de Access Bank est devenue une culture et chacun, du cadre le plus subalterne au Directeur Général, est responsable de la mise en œuvre de la politique de gestion des risques.

##### **2.4.1. Procédures de surveillance et de contrôle des risques**

Le contrôle des risques à Access Bank commence par l'exercice annuel d'autoévaluation des risques et des contrôles auquel sont soumis toutes les unités de la Banque. Au travers cet exercice, chaque entité identifie les différents risques liés à ses activités, en évalue l'impact en

cas d'occurrence, propose les moyens d'atténuation ainsi que le mécanisme de mise en place des actions correctives. De cette manière, l'institution s'assure que la culture du risque est implémentée à tous les niveaux.

L'exercice d'autoévaluation des risques et des contrôle conduit à l'établissement d'une cartographie des risques détaillée.

#### 2.4.2. Les accords de compensation

Les prêts et les dépôts au nom de la même contrepartie, du même client, du même groupe ou de parties liées peuvent être compensés sous certaines conditions. C'est ce qu'on appelle la "compensation au bilan". Les accords de compensation juridiquement exécutoires pour les prêts sous forme de dépôts sont traités comme des atténuateurs de risque de crédit valables et la Banque peut calculer les exigences de fonds propres sur la base des expositions de crédit nettes.

Les lignes directrices pour l'acceptation de la compensation au bilan en tant qu'atténuateurs de risque de crédit valides sont les suivantes :

- Base juridique bien fondée permettant de conclure que la convention de compensation est exécutoire dans chaque juridiction concernée, que la contrepartie soit insolvable ou en faillite ;
- Possibilité de déterminer à tout moment les actifs et les passifs avec la même contrepartie qui est soumise à l'accord de compensation ;
- La durée du dépôt est au moins aussi longue que celle du prêt correspondant ;
- Le suivi et le contrôle de ses risques de roll-off (c'est-à-dire le potentiel d'augmentation soudaine de l'exposition lorsque des obligations à court terme, qui ont été compensées par des créances à plus long terme, arrivent à échéance) ; et
- Suivi et contrôle des expositions pertinentes sur une base nette, les actifs (prêts) sont traités comme une exposition et les passifs (dépôts) comme un accord de compensation éligible, si les conditions ci-dessus sont satisfaites.

Les dépôts en espèces domiciliés sur des comptes de la Banque soumis à des restrictions appropriées sont acceptés comme garantie pour tous les produits et services de crédit. En ce qui concerne les garanties en espèces, il est exigé que les espèces déposées soient correctement séparées et placées sous séquestre, et qu'elles ne fassent l'objet d'aucune autre charge pour un autre prêteur. Toutefois, dans des cas exceptionnels et avec l'accord de la Banque, il peut être dérogé à cette exigence lorsque le solde du compte peut être facilement couvert par une autre Banque.

#### 2.4.3. Garanties et sûretés

La Banque peut utiliser la structure des transactions, les sûretés et les garanties pour aider à atténuer les risques (identifiés et inhérents) dans les crédits individuels, mais les transactions doivent être conclues principalement sur la base de la solidité de la capacité de remboursement de l'emprunteur.

Les garanties ne peuvent pas se substituer à une évaluation complète de l'emprunteur ou de la contrepartie, ni compenser une information insuffisante. Il faut savoir que toute mesure d'exécution du crédit (par exemple, une procédure de saisie) peut éliminer la marge bénéficiaire sur la transaction. En outre, la Banque doit être consciente que la valeur de la garantie peut très bien être dépréciée par les mêmes facteurs qui ont conduit à la diminution de la recouvrabilité du crédit.

Les garanties et les autres facteurs d'atténuation du risque de crédit sont l'un des facteurs déterminants du recouvrement, et leur surveillance contribuera donc à la gestion du risque de recouvrement. Le département des Risques surveillera l'adhésion aux directives de la politique de gestion de risque de crédit liée aux garanties, telles que :

- l'admissibilité des garanties et autres facteurs d'atténuation du risque de crédit ;
- la méthodologie d'évaluation ;
- la fréquence d'évaluation ;
- la fréquence de réaffectation ;
- le rapport prêt/valeur ;
- le caractère exécutoire des documents de sécurité.

Tous les aspects ci-dessus ainsi que les détails de la composante de mesure du risque seront contrôlés par le département des Risques sur base des rapports soumis mensuellement.

Tous les documents utilisés dans les transactions garanties et pour documenter la compensation au bilan, des garanties et sûretés doivent être contraignants pour toutes les parties et doivent être légalement exécutoires dans toutes les juridictions concernées.

Toute violation des politiques relatives aux garanties doit être signalée périodiquement par le département des Risques aux autorités compétentes et le département d'administration des crédits sera alerté pour prendre des mesures correctives.

La responsabilité globale du maintien de la qualité des expositions au risque de crédit individuel incombe principalement au gestionnaire de comptes. Pour ce faire, il s'assure de mise en place des actions suivantes :

- des interactions régulières avec le client ;
- une évaluation continue de la possibilité de recouvrement du crédit ;
- la documentation des observations et des actions recommandées.

Le gestionnaire des comptes est responsable de l'examen de la qualité de crédit de toutes les expositions au risque en cours sur une base continue. Cet examen vise à évaluer les problèmes existants ou potentiels de validité, d'exhaustivité, d'exactitude ou de recouvrabilité de ces expositions, et à identifier rapidement le potentiel de déclin ou le déclin réel.

La transaction garantie est une transaction dans laquelle la Banque a une exposition au crédit et cette exposition au crédit est couverte en tout ou en partie par une garantie déposée par une contrepartie ou par un tiers pour le compte de la contrepartie. La contrepartie est utilisée

pour désigner une partie à laquelle la Banque a une exposition de crédit au bilan ou au hors bilan. La garantie fournie par la contrepartie ou par un tiers pour le compte de la contrepartie est un élément essentiel du processus d'approbation du crédit et a un impact sur l'évaluation globale du risque de crédit lié à une exposition. Afin de minimiser le risque de perte de crédit pour la Banque en cas de baisse de qualité ou de délinquance, il est nécessaire de prévoir une garantie appropriée pour toutes les expositions au crédit.

Les lignes directrices relatives à l'acceptabilité des garanties de crédit doivent être approuvées par le Comité de crédit et doivent inclure une articulation claire et sans ambiguïté sur :

- les garanties acceptables pour chaque produit de crédit, y compris la description, les restrictions de localisation pour les propriétés foncières, les directives relatives à la valeur minimale de réalisation de ces garanties ;
- la documentation requise/inscription hypothécaire de la garantie ;
- les conditions de dispense de garantie et lignes directrices pour l'approbation de la dispense de garantie ;
- l'acceptabilité des espèces et autres formes de garanties libellées en devises étrangères. Une hypothèque légale inscrite au nom de Access Bank RD Congo est une exigence minimale pour tous les éléments donnés en garantie des facilités de crédit.

Tous les actifs et objets remis à la Banque en garantie du crédit doivent être couverts de manière appropriée par une police d'assurance valide pendant toute la durée du crédit. La facilité de réalisation de la garantie est une considération majeure en ce qui concerne l'acceptabilité de la garantie.

Au minimum, une vérification physique annuelle doit être effectuée pour confirmer l'existence et l'adéquation de toutes les garanties détenues à titre de sûreté. Les garanties doivent être évaluées à leur valeur de vente forcée. La valeur de vente forcée est généralement inférieure à la valeur nette. Selon la nature de ces garanties, toute garantie détenue à titre de sûreté pour des expositions de crédit est réévaluée sur une base périodique prédéterminée.

La Banque suivra les critères mentionnés ci-dessous pour évaluer l'éligibilité des garanties :

- Sécurité juridique : Le droit de reprendre possession de l'actif est juridiquement exécutoire et sans obstacle.
- Capacité de fixer objectivement le prix ou la valeur marchande de l'actif : La valeur de marché de l'actif est facilement déterminable ou peut être raisonnablement établie et vérifiée.
- Liquidité : La garantie doit pouvoir être facilement réalisable sans entraîner une réduction importante de sa valeur.
- Commercialisation : L'actif offert en garantie est négociable et il existe un marché secondaire facilement disponible pour la vente de l'actif.
- Faible corrélation avec l'exposition sous-jacente - la qualité de crédit de la contrepartie ou de toute entité du groupe liée et la valeur de la garantie ne doivent pas avoir une corrélation positive importante. Par exemple, si la facilité est garantie par des obligations émises par la contrepartie, la valeur de la garantie aura une forte corrélation positive avec la performance de la contrepartie.

- Capacité à assurer le contrôle de l'actif si nécessaire : Dans le cas d'un actif mobilier, la Banque doit soit avoir la garde physique de l'actif (par exemple, or, métal précieux), soit savoir où il se trouve (par exemple, véhicule, machines ou équipement).
- Expertise : La Banque doit avoir l'expertise et les systèmes nécessaires pour gérer l'actif concerné. La Banque doit être en mesure de déterminer la méthodologie d'évaluation et la fréquence d'évaluation appropriées à la garantie.

#### 2.4.4. Les limites pour les différents types de risque

- Les ratios principaux du portefeuille crédit

S/N	RATIO CLE	Limite - 2025
1	Taux de créances non performantes (max)	5%
2	Ratio Crédit/Dépôt (min)	40%
3	Ratio Crédit/Dépôt (max)	70%
4	Ratio de solvabilité (min)	10%
5	Ratio de Liquidité (min)	100%
6	Taux de Crédit en monnaie étrangère/Crédit de décaissement	85%
7	Taux de Crédit en monnaie étrangère / Total portefeuille	85%
8	Prêt à Long et Moyen terme / Crédit de décaissement	65%
9	Crédit de décaissement / Total portefeuille	96%
10	Rendement de fonds propres	15%

- La limite de concentration par secteur

S/N	Secteur	Limites	Seuils
1	Activités des services administratifs et de soutien	0.14%	0.17%
2	Construction	12.45%	14.94%
3	Éducation	5.88%	7.06%
4	Général	13.99%	16.79%
5	Commerce général	10.90%	21.80%
6	Gouvernement	6.60%	7.92%
7	Santé humaine	0.60%	0.72%
8	Information et communication	4.30%	5.16%
9	Fabrication	8.32%	9.98%
10	Exploitation minière	10.89%	21.78%
11	Pétrole et gaz	7.89%	9.47%
12	Activités professionnelles, scientifiques et techniques	2.40%	2.88%
13	Télécommunication	7.44%	14.88%
14	Transport et stockage	8.20%	16.40%
<b>Total</b>		<b>100.00%</b>	<b>149.94%</b>

- Limites géographiques

S/N	Ville	Limites
1	Kinshasa	55%
2	Lubumbashi	15%
3	Matadi	5%
4	Goma	5%
5	Bukavu	5%
6	Kolwezi	5%
7	Likasi	3%
8	Butembo	3%
9	Durba	2%
10	Boma	2%
<b>TOTAL</b>		<b>100.00%</b>

- Limite par unité commerciale

CATEGORIE	Limite	
1	Grandes Entreprises	71.8%
2	Banque de détail	28.2%
<b>TOTAL</b>		<b>100.0%</b>

## **2.5. Les modalités de réalisation de tests de résistance et de simulation de crise**

Ces tests de résistance et de scénario sont axés sur l'effet de diverses conditions sur les bénéfices et les besoins en fonds propres de la Banque. Pour des raisons de commodité, tous les scénarios sont décrits comme des stress.

Stress 1 : Impact de la situation de conflit qui prévaut dans l'est du pays ;

Stress 2 : Croissance du volume moyen mensuel des retraits ;

Stress 3 : Remboursement des emprunts ;

Stress 4 : Dépréciation du franc congolais.

Les crises sont basées sur les projections financières établies dans le scénario de référence, sur la base du plan stratégique quinquennal, en mettant l'accent sur les trois premières années. Pour chaque stress et scénario, nous avons calculé l'impact de l'incident et avons présenté la situation financière avant et après le stress.

Cette approche a été choisie car elle a l'impact le plus important sur le capital de la Banque, tout en garantissant que la croissance future est incorporée et prise en compte. Ces scénarios ont été alignés sur les prévisions financières de la Banque, avec une réduction de chaque pourcentage de croissance des bénéfices, une augmentation des provisions et des dépenses.

Notre cadre de simulation de crise est conçu pour :

- contribuer à la définition et au suivi de l'appétit pour le risque
- identifier les principaux risques pour notre stratégie, notre situation financière et notre réputation.

## **2.6. Processus de gestion des crises : plan de continuité d'activité**

La Banque dispose d'un plan de continuité d'activité élaboré par l'organe exécutif et approuvé par l'organe délibérant lui permettant d'assurer le fonctionnement continu de ses activités et fonctions essentielles, afin de limiter les pertes en cas de perturbations opérationnelles majeures dues à des événements extérieurs ou liées à la survenance de risques opérationnels.

Les responsables du Plan de Continuité des activités sont choisis parmi les chefs de département et membre du comité de gestion de la Banque. Les procédures et politiques relatives au Plan de Continuité des Activités sont définies par le Département en Charge de la gestion des Risques Opérationnels, lesquelles sont communiquées et publiées à l'ensemble du personnel de la Banque.

Les tests du Plan de Continuité des activités se font semestriellement et couvrent principalement le Siège ainsi que les agences avec comme objectif de s'assurer que la Banque peut continuer à servir sa clientèle même en temps de crise. Le Plan de Continuité de la Banque fait l'objet d'audit au cours de chaque exercice tant par l'Audit Interne que l'Audit externe.

Le Plan de redressement est mis à jour au moins une fois par an pour tenir compte des changements intervenus dans l'activité et dans l'environnement réglementaire. Le plan de

redressement permet à la Banque de rétablir sa solidité financière et sa viabilité dans une situation de stress extrême. Le plan de redressement et de résolution décrit la manière dont la Banque peut répondre à une situation de stress financier qui aurait un impact significatif sur son capital ou sa position de liquidité. Le plan présente un ensemble d'actions définies, visant à nous protéger, à protéger nos clients et les marchés et à prévenir un événement de résolution potentiellement plus coûteux.

La Banque réalise en outre des exercices réguliers de secours informatique y compris une simulation de désastre informatique (annuelle), une simulation de perte de la liaison principale (trimestrielle) ainsi que de recouvrement des données enregistrées (mensuelle), elle s'assure dans tous les scénarios de mettre en place les mécanismes adéquats lui permettant de continuer à assurer ses opérations à la clientèle et veiller à sa pérennité.

## **2.7. Modalités de gestion des risques**

La Banque estime que la gestion des risques d'entreprise offre des capacités supérieures pour identifier et évaluer l'ensemble des risques et pour permettre au personnel, à tous les niveaux, de mieux les comprendre et les gérer. Cela permettra de garantir que :

- l'acceptation des risques se fait de manière responsable ;
- l'organe exécutif et l'organe délibérant de la Banque bénéficient d'un soutien adéquat en matière de gestion des risques ;
- les résultats incertains sont mieux anticipés ;
- la responsabilité est renforcée ;
- l'intendance est renforcée ;

La tolérance globale de la Banque à l'égard du risque est établie dans le contexte de sa capacité bénéficiaire, de son capital et de son modèle d'entreprise diversifié. La structure organisationnelle et la stratégie commerciale de la Banque sont alignées sur son niveau de risque modéré. Alors que la Banque franchit de nouvelles frontières sur un marché en croissance dans un univers de risques en constante évolution, un cadre de gestion des risques d'entreprise proactif devient encore plus crucial pour tenter de repousser les frontières de notre profil de risque global tout en restant réactif à l'univers de risques en constante évolution.

Access Bank considère et traite les risques comme une partie intrinsèque de l'activité et maintient une approche disciplinée de sa gestion des risques. Ses fonctions de gestion des risques restent dynamiques et réactives aux besoins des parties prenantes en se concentrant davantage sur les interrelations entre les différents types de risques.

Elle procède à des examens périodiques des limites d'exposition aux risques et du contrôle des risques pour se positionner sur le marché afin de se prémunir contre des scénarios défavorables. Il s'agit d'un outil inestimable qui a permis à la Banque de prévoir et de gérer avec succès les risques.

L'architecture de gestion des risques de la Banque, telle qu'elle a été conçue, a continué d'équilibrer la supervision de l'entreprise avec des fonctions de gestion des risques bien définies qui relèvent de l'une des trois catégories dans lesquelles les risques doivent être gérés :

- Lignes d'activité ;
- Gouvernance et contrôle ;
- Audit de l'entreprise.

Le Conseil d'Administration et la Direction Générale de la Banque s'engagent à établir, à mettre en œuvre et à maintenir en permanence des pratiques éprouvées en matière de gestion des risques, afin d'égaliser celles des grandes banques internationales. Nous sommes convaincus que la viabilité à long terme de la Banque dépend essentiellement de la bonne gouvernance et de la gestion efficace de nos activités.

À ce titre, la gestion des risques occupe une place importante et pertinente au sein de la Banque. Les stratégies et les politiques en matière de risques sont définies par le Conseil d'Administration de Access Bank. Ces politiques, qui définissent les niveaux de risque acceptables pour les opérations quotidiennes ainsi que la volonté de Access Bank d'assumer le risque, en fonction des bénéfices attendus, sont détaillées dans le cadre de la gestion des risques d'entreprise, qui est une approche structurée de l'identification des opportunités, de l'évaluation du risque inhérent à ces opportunités et de la gestion active de ces risques d'une manière efficace par rapport aux coûts.

Des politiques spécifiques sont également en place pour gérer les risques dans les différents domaines de risque essentiels que sont les risques de crédit, de marché et opérationnels, ainsi que pour d'autres risques clés tels que les risques de liquidité, de stratégie et de réputation.

#### 2.7.1. Analyse des risques et établissement de rapports

La Banque guide l'apport analytique dans la mise en œuvre de divers logiciels de risque et leur mise en œuvre continue dans les domaines du risque de crédit, du risque de marché, du risque opérationnel et d'autres domaines de risque. L'unité conçoit des modèles de simulation de crise et les met en œuvre sur les portefeuilles et le profil de risque de la Banque, ainsi que des analyses de risque complètes pour fournir un aperçu de tous les profils de risque actuels des unités d'affaires stratégiques. La Banque veille également à la mise en œuvre intégrale de l'accord de Bâle et gère le processus d'évaluation interne de l'adéquation des fonds propres.

La Banque a approfondi le cadre de gestion des performances intégré au risque dans le cadre du processus de maintien et d'alignement des comportements sur l'appétit modéré de la Banque pour le risque. La performance de l'entreprise sera par la suite suivie en mettant l'accent sur la performance financière et l'exposition aux risques, qui doivent être alignées sur l'appétit de la Banque pour le risque. Le budget annuel de la Banque est élaboré en tenant compte de l'appétit pour le risque en tant que partie intégrante de la détermination de l'objectif financier. Divers déclencheurs ont été utilisés pour suivre efficacement la conformité et appliquer une charge de risque aux différents départements où elles se trouvent.

### 2.7.2. Rapports intégrés sur les risques

La Banque s'efforce d'améliorer tous les rapports analytiques internes sur la gestion des risques et de stimuler une culture de l'analyse fondée sur les données pour chaque décision ayant un impact sur tous les points de contact du processus de gestion des risques.

La qualité des rapports sur les risques a été considérablement améliorée grâce à la mise en œuvre d'un système de rapports sur les risques. Cela a permis un accès facile aux rapports sur les risques, des signaux d'alerte précoce, un meilleur suivi des limites et une meilleure prise de décision pour toutes les unités de la gestion des risques.

## **2.8. Dispositifs de gestion propre à chaque type de risque**

### 2.8.1. Gestion de risque de liquidité

La liquidité est mesurée en termes d'avoir suffisamment de fonds disponibles en tout temps, pour répondre pleinement et rapidement aux retraits effectués par les clients, aux investissements échus, aux prélèvements sur des facilités de crédit accordés et autres engagements financiers.

Ainsi la Banque doit assurer :

- Aux déposants qu'ils peuvent retirer leurs fonds quand ils le désirent ;
- Aux emprunteurs de la disponibilité des fonds pour répondre aux demandes d'extension de crédit ;
- Les employés de la stabilité et la longévité Banque.

La détermination de l'adéquation de la position de liquidité de la Banque dépendra d'une analyse de la Banque concernant la position relative des facteurs suivants :

- Besoins de financements historiques ;
- Position de liquidité actuelle ;
- Besoins de financements futurs anticipés ;
- Qualité des actifs
- Capacité de générer du profit (présent et l'avenir) ;
- Sources de financement.

La gestion des risques de liquidité se fait au travers des outils ci-dessous :

- L'analyse du déficit de liquidité de la Banque et en comparant les ratios sélectionnés avec les objectifs définis ;
- L'élaboration des plans de financement alternatifs en cas des projections inappropriées.

La Banque évalue son risque de liquidité au travers de deux instruments :

- Le Ratio de liquidité pour déterminer le niveau de liquidité de la Banque ;
- L'analyse du déficit de liquidité de la Banque pour gestion de la liquidité tenant compte des profils d'échéances.

### 2.8.2. Gestion du risque de change

Dans le contexte d'une économie congolaise dollarisée, le risque de change fait partie des risques majeurs qui peuvent menacer la viabilité et la rentabilité d'une institution financière en RDC. Cependant, afin de répondre aux besoins des clients, la Banque achète et vend un certain nombre de devises étrangères, et détient également des actifs et passifs libellés en monnaies étrangères. La Banque est ainsi donc exposée au risque de change lié à l'effet de fluctuation dans les taux de change en diverses devises.

Pour atténuer ce risque de perte en raison de la variation régulière du taux change, la Banque respecte strictement les limites de position telles que édictées par l'instruction n°14 de la Banque centrale du Congo ainsi que le manuel des procédures de la Maison Mère Access Bank PLC.

Le suivi de l'exposition de la Banque se fait au travers du rapport Blotter, reprenant tous les achats et les ventes des devises. Des rapports journaliers sont envoyés à la Haute direction ainsi qu'à la Maison Mère.

### 2.8.3. Gestion du risque de marché

Access Bank est confrontée au risque de baisse de ses revenus et de son capital en raison de changements défavorables dans les variables du marché, telles que les taux d'intérêt et les taux de change variables du marché. Le risque de marché est le risque que la valeur des positions au bilan et hors bilan soit affectée négativement par les mouvements des prix des actions, des taux d'intérêt, des taux de change et des prix des matières premières. Access Bank est exposée au risque de marché à travers les positions créées dans ses portefeuilles bancaires.

Le Conseil d'Administration approuve l'appétit pour le risque pour les activités bancaires et les limites de risque sont fixées dans le contexte de l'appétit pour le risque de marché approuvé.

### 2.8.4. Gestion du risque opérationnel

Le risque opérationnel est le risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance de processus internes, de personnes ou de systèmes, d'événements extérieurs ou de systèmes internes inadéquats ou défaillants. Notre définition du risque opérationnel exclut les risques réglementaires, les risques stratégiques et les pertes potentielles liées uniquement à des jugements concernant la prise de risques de crédit, de marché, de taux d'intérêt, de liquidité ou d'assurance. Elle inclut également les risques juridiques, de réputation et de franchise associés aux pratiques commerciales ou à la conduite du marché dans lesquelles la Banque est impliquée.

Le risque opérationnel est inhérent aux activités commerciales globales de Access Bank et, comme pour les autres types de risques, il est géré au moyen d'un cadre global conçu pour équilibrer les risques de crédit et de liquidité.

Ce cadre comprend :

- La reconnaissance de la propriété du risque par les entreprises ;
- Un contrôle par la gestion indépendante des risques ; et
- Un examen indépendant par la fonction d'audit de l'entreprise.

Le risque opérationnel est géré au moyen de l'établissement d'une cartographie des risques, d'un suivi des mesures d'atténuation et de correction, d'une collaboration rapprochée avec les fonctions de contrôle interne et d'audit interne.

#### 2.8.5. Gestion de risque de Crédit

Le processus de fixation des limites de risque crédit est consécutif à la prévision et à la gestion du portefeuille crédit effectuées par la direction. Il implique la collecte et l'analyse des données macroéconomiques, de l'évolution dans l'industrie et les analyses sectorielles.

Les indicateurs suivants sont pris en charge dans la fixation des limites de risque de crédit :

- La croissance du PIB réel ;
- Le PIB par habitant ;
- L'évolution des différents secteurs de l'économie
- Le taux d'inflation ;
- La dette publique ;
- L'évolution de taux de change ;
- L'analyse de forces, faiblesses, opportunités et menaces ;
- Le guide sur la Politique de crédit de Access Bank RD Congo.

Les considérations macroéconomiques et commerciales ont guidé la croissance des prêts en monnaie locale et en devise pour la période. L'orientation des prêts est conforme au Guide de politique de crédit et aux critères d'acceptation des risques de la Banque.

Étant une économie fortement dollarisée, en plus de la monnaie locale, le portefeuille en devise est bien surveillé pour garantir que seuls les clients disposant de sources de remboursement en devise bénéficient des facilités en devise.

Les prêts sont restés dans toutes les limites de concentration approuvées par le Conseil d'Administration. L'objectif est de rester à un niveau de ratio de portefeuille à risque inférieur à 5 %. Il doit être soumis au respect de tous les paramètres et limites réglementaires.

## **2.9. Modalités opérationnelles de gestion des risques**

La Banque reconnaît l'importance de la gestion des risques et s'engage à en améliorer la mesure et la gestion. Dans le cadre des risques de la Banque, des méthodologies et des outils qualitatifs et quantitatifs sont appliqués (à l'échelle de la Banque) afin d'identifier et d'évaluer ces risques et de fournir des informations de gestion permettant de déterminer les mesures d'atténuation appropriées. Un processus standard est utilisé à l'échelle de la Banque pour l'identification, la saisie, l'évaluation, l'analyse et la communication des événements à risque.

Les événements à risque sont enregistrés dans une base de données centrale et font l'objet d'un rapport mensuel au comité de gestion des risques de l'entreprise.

Afin d'identifier et d'atténuer les risques de manière proactive, le cadre opérationnel de gestion du risque utilise l'auto-évaluation des risques. Il est utilisé à un niveau granulaire pour identifier les risques matériels pertinents et les contrôles clés permettant d'atténuer ces risques. Les risques et les contrôles sont évalués sur une base annuelle et des plans d'action pertinents sont mis en place pour traiter, tolérer, supprimer ou transférer les risques, en tenant compte de l'appétence au risque de l'entreprise.

Le programme d'auto-évaluation des risques est étendu et couvre l'ensemble des activités de la Banque. L'audit interne vérifie en outre l'efficacité du programme d'auto-évaluation des risques dans le cadre normal de l'audit et les mesures pertinentes sont contrôlées et font l'objet d'une action et des recommandations.

## **2.10. Dispositif global du contrôle interne**

Le dispositif de contrôle interne comprend : (i) un système permettant de contrôler les opérations et les procédures internes ; (ii) une organisation de la comptabilisation des opérations et du traitement de l'information pour s'assurer la fiabilité des conditions de collecte, de traitement, de diffusion et de conservation des données comptables et financières ; (iii) des systèmes permettant de mesurer, de maîtriser et de surveiller les risques et les résultats ; (iv) un système de documentation et d'information garantissant l'efficacité des canaux de circulation interne de la documentation et de l'information ainsi que de leur diffusion auprès des tiers.

Les fonctions du système du contrôle interne sont dotées d'une indépendance vis-à-vis d'autres fonctions opérationnelles leur permettant de suivre le respect des procédures internes, de s'assurer d'une bonne organisation comptable, de vérifier la qualité des systèmes d'information et de communication, et de la gestion de la documentation et de l'information.

Le système de contrôle interne est constitué des trois fonctions complémentaires, non exclusives l'une de l'autre, ci-après :

- Le contrôle permanent de premier niveau assuré par les préposés opérationnels eux-mêmes ;

- Le contrôle permanent de deuxième niveau assuré, à posteriori et de façon récurrente, par des équipes dédiées au contrôle de la conformité et de la qualité de la mise en œuvre des processus opérationnels, lesquelles n'exercent pas de fonctions opérationnelles. Ce contrôle est composé des trois fonctions suivantes :
  - La fonction de contrôle permanent des activités opérationnelle
  - La fonction de conformité ;
  - La fonction de gestion des risques.
- Le contrôle de troisième niveau effectué de manière périodique, sous la responsabilité de l'organe délibérant au travers de son Comité d'Audit, par une fonction d'audit interne indépendante intervenant sur pièces ou sur place dans le cadre de missions.

L'organe exécutif est responsable de la mise en œuvre effective du système de contrôle interne, de conformité et de gestion des risques. Il est tenu notamment de :

- Établir la structure organisationnelle appropriée et se doter des moyens humains et matériels nécessaires à la mise en œuvre du système de contrôle interne ;
- Identifier l'ensemble des sources de risques internes et externes ;
- Définir les procédures adéquates de contrôle interne.

### **2.11. Dispositif de contrôle de la conformité**

Le dispositif de contrôle de la conformité vise à fournir au Conseil d'Administration et à la Direction Générale un niveau d'assurance raisonnable quant au respect, par la Banque, des obligations légales et réglementaires applicables, des exigences du régulateur, ainsi que des politiques, procédures et normes internes qui en découlent. Il s'inscrit dans une démarche de gestion des risques de non-conformité fondée sur un accent renouvelé mis sur l'assurance conformité, conformément aux bonnes pratiques, et complète les activités de conseil et d'accompagnement exercées par la fonction Conformité au profit des métiers.

La définition de la couverture des risques s'appuie sur une analyse structurée prenant en compte la structure organisationnelle de la Banque, sa stratégie commerciale, l'évolution de l'environnement réglementaire, les enjeux liés à la transformation numérique, l'historique et les tendances en matière d'incidents/violations, ainsi que les attentes du Conseil d'Administration et de la Direction Générale. Sur cette base, la fonction Conformité élabore un plan de travail pluriannuel et annuel, priorisé selon le niveau de risque, la criticité des exigences et le degré de maturité des contrôles en place. Le programme d'assurance repose sur une approche à deux volets : (i) le contrôle de conformité (revue de l'efficacité du dispositif de contrôle) et (ii) les tests de conformité (vérification, par sondage, du respect effectif des exigences). Les principaux livrables incluent notamment les programmes de contrôle, les dossiers de travail, les constats et recommandations, les plans d'actions associés, ainsi que des rapports périodiques de suivi et de synthèse destinés aux organes de gouvernance.

Le modèle opérationnel du contrôle de conformité consiste à évaluer, de manière indépendante et documentée, l'efficacité des contrôles conçus pour assurer le respect des principales exigences réglementaires et des politiques internes correspondantes, et pour

atténuer les risques de non-conformité. Les contrôles et tests sont réalisés selon un cycle structuré comprenant : la définition du périmètre et des objectifs, la compréhension du processus et des obligations applicables, l'identification des risques et des contrôles clés, la conception du programme de test, l'exécution des tests (revue documentaire, entretiens, re performances, tests sur pièces/sur place et, le cas échéant, extractions et analyses de données), l'évaluation des résultats et la formalisation des conclusions. La sélection des échantillons (lorsqu'elle est requise) est déterminée en fonction du niveau de risque, du volume des opérations, des résultats antérieurs et de la pertinence des contrôles ; les critères d'évaluation tiennent compte de la conception du contrôle, de son efficacité opérationnelle et de la qualité des preuves disponibles.

Les constats issus des travaux de contrôle et de test font l'objet d'une classification (par exemple : critique, majeur, modéré, faible) et d'une analyse des causes racines, afin de définir des mesures correctives proportionnées et durables. La fonction Conformité assure le suivi de la mise en œuvre des plans d'actions (responsables désignés, échéances, preuves de clôture) et réalise, le cas échéant, des vérifications de remédiation pour confirmer l'effectivité des corrections apportées. Les insuffisances significatives, les retards de mise en œuvre ou les cas de non-conformité avérés sont portés à l'attention de la Direction Générale et, selon leur gravité, font l'objet d'une escalade vers les comités compétents et le Conseil d'Administration.

Dans une logique de coordination des trois lignes de défense, les résultats des contrôles de conformité sont partagés avec les fonctions de contrôle permanent, la gestion des risques et l'Audit Interne, afin d'éviter les doublons, de renforcer la couverture des risques et d'améliorer en continu le dispositif de maîtrise du risque de non-conformité.

Les activités de contrôle de conformité se résument comme suit :

- Exécuter des examens visant à tester l'efficacité des contrôles assurant le respect des exigences réglementaires et des politiques internes.
- Identifier les faiblesses significatives des contrôles et en informer la Direction Générale, avec des recommandations de remédiation.
- Collaborer avec la première ligne de défense (les opérationnels) afin de définir des mesures correctives adaptées aux faiblesses constatées lors des tests.
- Valider, sur la base d'éléments probants, la mise en œuvre effective des mesures correctives issues des constats de contrôle de conformité.

Le mode opératoire repose sur une coopération étroite entre les trois lignes de défense : (i) les opérations et les unités commerciales (première ligne), (ii) le contrôle permanent, la Conformité et la gestion des risques (deuxième ligne) et (iii) l'Audit Interne (troisième ligne). Dans ce dispositif, la Conformité intervient en tant que deuxième ligne de défense, en apportant à la première ligne un appui structuré (conseil, sensibilisation/formation et diffusion d'une culture de conformité), notamment au moyen d'outils et de solutions numériques. L'objectif est de renforcer l'adhésion au contrôle interne et aux exigences de conformité, tout en intensifiant la veille réglementaire, l'amélioration continue des contrôles et le partenariat avec les métiers afin d'atteindre les objectifs commerciaux de la Banque sans compromettre son intégrité.

Access Bank RD Congo dispose de procédures appropriées, générant un niveau de sensibilisation et de vigilance destiné à se prémunir contre les risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme.

D'une part la formation du personnel constitue un levier important dans les efforts de réalignement des opérations au regard des exigences des régulateurs.

La Banque organise des formations trimestrielles à destination de l'ensemble des employés sur des thématiques liées à ses activités. Cette plateforme est également utilisée pour informer le personnel des lois, instructions et textes en vigueur et/ou modifiés. Ces sessions, organisées de manière interactive, permettent d'aborder des sujets de conformité directement liés aux réalités professionnelles quotidiennes. Des normes et principes internationaux en matière de conformité y sont également présentés. Les agents de conformité sont, par ailleurs, formés et encouragés à suivre des formations locales et internationales appropriées, afin de renforcer leurs compétences et de consolider l'environnement de conformité de la Banque.

Le département Conformité assure une surveillance continue des éléments susceptibles de générer un risque de non-conformité. À cet effet, une veille quotidienne est réalisée, notamment au travers du suivi de la presse et de sources d'information pertinentes. Les systèmes de la Banque sont également connectés à un moteur de recherche (Google) afin d'alerter en temps réel sur les informations publiées au sujet de la Banque. Ce dispositif contribue à une meilleure maîtrise des informations circulant sur la Banque et renforce sa capacité de gestion de l'information.

La Banque a mis en place plusieurs rapports de suivi couvrant les principales thématiques de conformité. Les conclusions et recommandations issues de ces rapports sont communiquées aux responsables des unités concernées pour mise en œuvre des actions correctives, ainsi qu'au Comité de Direction pour information et, le cas échéant, arbitrage. Les indicateurs de risque de non-conformité font l'objet d'un suivi régulier et donnent lieu à la mise en œuvre d'actions concrètes visant à prévenir la survenance d'incidents.

Les résultats des contrôles permanents sont discutés avec les unités concernées, puis consignés dans un registre de suivi. Cet outil permet de suivre l'avancement de la remédiation et la régularisation des insuffisances relevées, ainsi que le respect des délais convenus.

La fonction Conformité réalise ses activités en veillant au respect des exigences applicables aux opérations exécutées par la Banque. Un répertoire des obligations est mis en place afin d'assurer le suivi de conformité des activités de la Banque. Celle-ci est soumise à une obligation de vigilance constante, notamment en matière d'identification de la clientèle et de mise à jour des informations correspondantes. À ce titre, des revues quotidiennes sont effectuées avant, pendant et après l'ouverture des comptes, afin de s'assurer que les clients ont fourni l'ensemble des documents requis par la Banque.

### 2.11.1. Risque de Blanchiment des capitaux et de Financement du terrorisme

- Classification et cartographie des risques (LCB/FTP) :

Le tableau ci-dessous résume les notes de risque attribuables aux piliers principaux des risques

S/N	Note	Signification
1	Elevé	L'élément a un impact significatif ou est susceptible d'entraîner des manquements graves aux règlements établis par les régulateurs. Cela signifie également qu'une attention suffisante doit être accordée à la gestion du risque de non-conformité.
2	Au-dessus de la moyenne	L'élément a un impact clair sur les procédures de la Banque et nécessite une correction immédiate.
3	Modéré	L'impact est faible et appelle une attention particulière. Cela se produit le plus souvent lorsque des fonctions, des processus ou d'autres facteurs clés évoluent.
4	Bas	L'élément n'a pas d'impact sur les activités de la Banque et ne présente pas de risque. Il ne nécessite donc pas d'attention supplémentaire.

Les risques LBC/FTP sont classifiés en quatre piliers :

- Les clients ;
- Les produits et services ;
- Les canaux de transmission ;
- Les risques géographiques.

#### **Pour les clients**

La Banque réalise des analyses des indices de risque liés à sa clientèle (particuliers, entreprises publiques et privées, organisations non gouvernementales, ainsi que personnes politiquement exposées). Elle applique une politique d'acceptation ou de rejet des clients en fonction des risques identifiés. Dans le cadre des analyses de conformité LCB/FT, les clients sont classés selon une note de risque attribuée dès l'entrée en relation ; cette note évolue ensuite en fonction de la dynamique de la relation et des diligences complémentaires (notamment les diligences renforcées) réalisées tout au long du cycle de vie du client.

### **Pour les produits et services**

La Banque considère également que les produits et services qu'elle propose peuvent constituer des vecteurs de risque LCB/FT. À titre d'exemple, les dépôts représentent généralement l'un des premiers points d'entrée du risque de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme.

À ce titre, la Banque assure une surveillance rapprochée des dépôts afin d'identifier notamment les opérations suspectes, ainsi que les dépôts et transferts structurés. Des revues périodiques sont également réalisées par le département Éthique et Conformité sur les différents produits et services, afin de réduire le risque qu'ils soient utilisés à des fins de blanchiment de capitaux ou de financement du terrorisme (par exemple : cartes de crédit, distributeurs de billets, services de transfert, comptes correspondants, etc.).

### **Pour les canaux de transmission**

La Banque effectue des revues visant à identifier les facteurs de risque associés aux canaux de distribution de ses services. À titre d'exemple, sont notamment pris en compte : les distributeurs de billets, la banque en ligne, ainsi que les plateformes de transfert et de réception de fonds.

### **Pour les risques géographiques**

Les indices de risque sont également appréciés au regard de la localisation géographique des clients, des agences et des points de contact de la Banque. Par exemple, certains transferts à destination de zones géographiques classées à haut risque peuvent être bloqués, conformément aux règles en vigueur. De même, les agences situées dans des zones à haut risque font l'objet de revues supplémentaires et peuvent se voir appliquer des restrictions spécifiques dans la réalisation de certaines opérations.

La classification et la cartographie des risques LCB/FT font l'objet d'un suivi et de révisions mensuels. À cette occasion, les notes de risque ainsi que les piliers de risque sont réévalués et mis à jour, afin de refléter l'évolution du profil de risque et des informations disponibles.

### **Procédures (LBC/FTP)**

La Banque dispose d'une politique de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, ainsi que contre le financement de la prolifération des armes de destruction massive. Cette politique a notamment pour objectifs : (i) d'assurer qu'Access Bank RD Congo est en conformité avec les textes légaux et réglementaires applicables et adhère à des pratiques bancaires saines et reconnues ; (ii) de réduire le risque que la Banque soit utilisée comme vecteur d'activités illicites perpétrées par ses clients ; et (iii) de protéger la réputation d'Access Bank RD Congo. La politique est mise à jour sur une base annuelle et soumise à l'organe délibérant pour approbation.

La Banque exerce une obligation de vigilance sur les transactions et déclare à la **CENAREF** toute opération réalisée dans des conditions de complexité inhabituelle ou injustifiée, conformément aux exigences applicables. Le département Conformité applique en outre une vigilance renforcée sur les virements de fonds à l'étranger.

Dans le cadre de l'entrée en relation, la Banque s'appuie sur des outils de filtrage et de surveillance, notamment « Safewach » et « World-Check », afin de vérifier que les personnes figurant sur des listes de surveillance ne font pas partie de sa clientèle et d'assurer un suivi renforcé des clients faisant l'objet d'allégations ou d'informations défavorables. Le département Conformité détermine également le niveau de risque de chaque client et procède à sa classification (risque élevé, moyen ou faible). L'application « Safewach », connectée à plusieurs bases de données internationales et locales, permet par ailleurs de bloquer les transferts présentant des anomalies au regard des exigences LBC/FT.

Ces outils permettent également de suivre les volumes et schémas de transactions. À ce titre, une revue quotidienne est effectuée sur les transferts entrants et sortants au regard de seuils prédéfinis, afin d'identifier les opérations inhabituelles et de déclencher, le cas échéant, les diligences appropriées. Cette vigilance contribue à renforcer l'efficacité du dispositif de gestion des risques de conformité en matière de LBC/FT.

La circulation, au sein du Groupe, des informations nécessaires à l'organisation du dispositif LBC/FT est facilitée par des mécanismes de coordination et de reporting. Le Groupe veille, en outre, à ce que ses filiales exercent leurs activités dans le respect des normes et des bonnes pratiques internationales en matière de LBC/FT.

Tout en respectant les seuils de significativité définis par la Banque Centrale du Congo, la Banque met en place des critères complémentaires tenant compte des caractéristiques des produits offerts et du profil des clients. Ces critères permettent de détecter les anomalies et de prioriser les analyses. Les seuils et critères sont étroitement liés aux piliers de risque : à titre illustratif, un client à haut risque est soumis à des seuils de surveillance plus stricts qu'un client à risque modéré.

Dans le cadre de la gouvernance de la conformité, Access Bank dispose d'un Comité d'Éthique et de Conformité, composé d'au moins trois administrateurs n'appartenant pas au Comité d'Audit. Il se réunit quatre (4) fois par an. Le Comité d'Éthique et de Conformité est un comité de gouvernance, émanation de l'organe délibérant, mis en place pour l'assister dans l'exercice de ses missions de surveillance en matière de conformité, d'éthique et de déontologie. Ce comité a pour rôle :

- Superviser et contrôler la fonction Conformité.
- S'assurer de la conformité des activités de la Banque au regard du cadre législatif, réglementaire et administratif en vigueur.
- Examiner les échanges de correspondance entre la Banque et les autorités de tutelle.
- Émettre des avis sur le projet de Code de déontologie de la Banque, ainsi que sur tout autre document relatif aux politiques d'éthique et de conformité élaborée par l'organe exécutif.

- Examiner les rapports de contrôle interne, afin d'apprécier la bonne mise en œuvre de la politique précitée.
- Examiner les alertes émises par le personnel dans le cadre du droit d'alerte en matière de conformité, ainsi que les rapports produits par la fonction Conformité.
- Donner un avis préalable sur tout projet d'exercice d'activités à l'étranger et sur la mise en place de nouveaux produits.

### **Politique d'Access Bank en matière de dénonciation, de prévention des conflits d'intérêts et de déontologie**

#### **➤ Dénonciation par anonymat**

La dénonciation (whistleblowing) désigne le signalement d'actes répréhensibles, de fraudes ou de comportements contraires à l'éthique au sein d'une organisation. Afin d'encourager les employés à signaler toute faute professionnelle ou mauvaise conduite constatée, la Banque a mis en place une procédure de dénonciation anonyme. Les employés effectuant un signalement de bonne foi bénéficient d'une protection, la confidentialité constituant un élément essentiel au bon fonctionnement du dispositif.

#### **➤ Prévention de Conflit d'intérêt**

Access Bank RD Congo impose à l'ensemble des employés, y compris aux membres du Conseil d'administration, des obligations particulières visant à protéger l'intégrité de la Banque, ses opérations et ses intérêts. Il est notamment interdit d'utiliser son association avec la Banque à des fins personnelles au-delà de la rémunération et des avantages autorisés. En cas de doute sur l'existence d'un conflit d'intérêts, réel ou apparent, l'employé est tenu de solliciter l'avis de l'autorité de gestion compétente et de rechercher les éclaircissements nécessaires.

Les employés ne doivent pas, pour leur propre compte, emprunter à des clients de la Banque ni leur prêter des fonds. Ils ne doivent pas utiliser le nom, la réputation ou l'influence de la Banque à des fins personnelles, ni adopter un comportement susceptible de porter préjudice à un autre employé ou à l'environnement de travail de la Banque.

#### **➤ Code d'Éthique et de Déontologie**

La Banque dispose d'un Code d'éthique et de déontologie définissant des normes, politiques et procédures applicables à l'ensemble du personnel. Ce Code est fondé sur la performance professionnelle, l'intégrité et l'objectivité, lesquelles constituent des éléments essentiels de la confiance que nos clients et le public nous accordent, ainsi que de la confiance que nous nous accordons mutuellement.

### 3. Gouvernance d'entreprise

Le gouvernement ou la gouvernance d'entreprise peut se définir comme l'ensemble des règles qui régissent la manière dont une entreprise est contrôlée et dirigée. Il répartit les droits et les obligations des différents intervenants au sein de l'entreprise, tels que les actionnaires ou les dirigeants, et pose les règles et les procédures de prise de décision.

En raison de l'importance des établissements des crédits dans l'économie, ils se doivent d'appliquer des principes rigoureux de gouvernance.

#### 3.1. Organisation de la Banque, Structure de l'actionariat et droit de vote

Access Bank RD Congo est une Société Anonyme avec Conseil d'administration. Elle compte actuellement six (6) actionnaires détenant 33 414 actions d'une valeur totale de USD 33 414 000 réparties et structurées comme suit :

No	Actionnaires	Nombre de parts	Nombre de votes	Sommes en USD	%
1	Access Bank PLC	33 409	33 409	33 409 000	99,985
2	Bernard Mavambu Zoya	1	1	1 000	0,0029
3	Georges Mukuna Luabing	1	1	1 000	0,0029
4	Nicolas Mabeka ne Niku	1	1	1 000	0,0029
5	Simon Tuma-Waku Bawangamio	1	1	1 000	0,0029
6	Ojinika N. Olaghere	1	1	1 000	0,0029
<b>Total</b>		<b>33 414</b>	<b>33 414</b>	<b>33 414 000</b>	<b>100</b>

#### 3.2. Politique en matière de composition et de fonctionnement des organes de gestion et délibérant

##### 3.2.1. Nombre, durée du mandat, rotation, âge

Access Bank RD Congo est administrée par un Conseil d'Administration. Il est composé de huit (08) Administrateurs. Les membres du Conseil d'Administration sont nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires pour un terme de trois (3) ans renouvelables une fois, en ce qui concerne les administrateurs indépendants et une durée de six (6) ans renouvelables pour les administrateurs non-exécutifs conformément à l'article 16 de l'instruction 21 de la Banque Centrale du Congo.

### 3.2.2. Critères de sélection

Les Administrateurs de Access Bank RD Congo SA sont désignés selon leurs expertises tant dans le domaine bancaire, financier que dans la gouvernance d'entreprise.

### 3.2.3. Procédure de proposition (nouveaux mandats/reconduction) et de démission/non reconduction

Les membres du Conseil d'Administration sont nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires et soumis par la suite à l'approbation préalable de la Banque Centrale du Congo. L'Administrateur est libre de démissionner du Conseil d'Administration.

En cas de vacances de mandat d'Administrateur, les membres restants du Conseil d'Administration peuvent y pourvoir provisoirement. Il sera procédé à l'élection définitive lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Tout Administrateur désigné dans ces conditions n'est nommé que pour le temps nécessaire à l'achèvement du mandat de l'Administrateur qu'il remplace.

Access Bank RD Congo est tenue d'informer la Banque Centrale du Congo de tout changement dans la structure de son Conseil d'Administration.

### 3.2.4. Administrateurs indépendants

Le Conseil d'Administration d'Access Bank RD Congo compte quatre (4) administrateurs indépendants. Ils n'entretiennent aucune relation de quelque nature que ce soit avec la maison mère. Ils possèdent chacun un compte chez Access Bank RD Congo, SA leur permettant de recevoir les jetons de présence.

## 3.3. Structure de gestion

### 3.3.1. Le Conseil d'administration

#### ▪ Composition

La Banque en 2025 est administrée par un Conseil d'administration composé de huit (9) administrateurs ci-après :

No.	Noms	Statut et profil	Date de nomination	Expiration du mandat
1	Dr. Bodia Bavuidi	<b>Administrateur Indépendant</b> à Access Bank RD Congo depuis 2022. Le Dr Bodia est une autrice publiée. Elle est professeure agrégée d'éthique, de logique, de méthodes de recherche	14 avril 2025	14 avril 2028

		<p>scientifique, de langues appliquées et de négociation en commerce international à l'Université de Kinshasa. Elle enseigne également les études postcoloniales, le français et la littérature francophone dans des universités aux États-Unis, au Canada et en Nouvelle-Zélande. Elle occupe le poste de directrice du programme « Leadership féminin et jeunesse » à l'Institut pour la démocratie et le leadership politique à Kinshasa. Elle a précédemment occupé le poste de présidente du Women's Caucus de la GSU de l'Université de Toronto.</p>		
2	Mme. Nina Massangu Mwamba	<p><b>Administrateur Indépendant.</b> Elle a plus de 10 ans d'expérience avérée dans le secteur bancaire en République démocratique du Congo, ainsi que dans le Conseil en gestion stratégique (Management consultancy) dans la planification stratégique et le suivi de la mise en œuvre, l'audit organisationnel, l'amélioration de la performance, l'évaluation des systèmes de contrôle interne, la conformité réglementaire, et la gestion des risques bancaires</p>	14 avril 2025	14 avril 2028
3	Mme. Neka Adogu	<p><b>Administrateur non exécutif.</b> Avec plus de 22 ans d'expérience dans les institutions de services financiers en Afrique, c'est une professionnelle expérimentée du monde des affaires qui possède les compétences nécessaires pour assurer une gestion financière saine.</p>	28 février 2020	28 février 2026
4	M. Ralph Opara	<p><b>Administrateur non-exécutif</b>, il a plus de 22 ans d'expérience dans le secteur bancaire, il est également chef de la division Banque commercial de Access Bank PLC à Lagos,</p>	28 février 2020	28 février 2026

		Responsable de la stratégie et de la conduite des activités sectorielles du groupe.		
5	Dr. Aubin N'semy Mabanza	<b>Administrateur indépendant et Président du Conseil d'administration</b> , il est Juriste-Politologue, Docteur en Droit privé de l'Université de Bordeaux, LLM Cardiff Law School, Chercheur associé au Centre de Droit Comparé du Travail, et de la Sécurité Sociale (COMPTRASSEC) de l'Université de Bordeaux, il est Professeur Associé à l'Université de Bandundu, avocat aux Barreaux de Kinshasa-Matete et de Londres (RFL). Depuis plus de 25 ans, il est spécialisé en droit des affaires, droit du travail, droit des assurances et droit international privé. Il est Mandataire en propriété intellectuelle.	14 avril 2025	14 avril 2028
6	M. Belinda Atubdu Moseka-Nzia	<b>Administrateur indépendant</b> , possède plus 18 ans d'expérience internationale dans les services financiers numériques, la fintech et la gestion de projets. Elle a assumé des responsabilités stratégiques dans des environnements complexes et a conduit des initiatives d'innovation à fort impact, elle coordonne des projets financiers d'envergure avec des partenaires institutionnels. Bilingue, diplômée en informatique et certifiée « Gender Equity Changemaker », elle est reconnue pour son expertise en transformation digitale et inclusion financière	14 avril 2025	14 avril 2028
7	M. Arinze Osuachala	<b>Administrateur exécutif</b> , avec plus de 20 ans d'expérience dans le secteur bancaire, il est titulaire d'un diplôme de master en économie de l'université de Nnamdi Azikiwe au Nigeria.	21 avril 2023	21 avril 2028

8	M. Gaëtan Munkeni	<b>Administrateur exécutif</b> avec plus de 10 ans d'expérience dans le secteur Bancaire, il a fait des hautes études en affaires à l'université de Liverpool et licencié en Economie de l'université de Johannesburg.	19 décembre 2025	19 décembre 2031
9	Alphonse Willy Ngana Mabilia	<b>Administrateur indépendant</b> , Titulaire d'un Master en comptabilité et finance ainsi que d'une Licence en commerce et économie obtenus à l'Institut Supérieur de Commerce de Kinshasa (ISC) et précédemment Président du Conseil d'Administration de First Bank DRC SA à Kinshasa et Administrateur Indépendant de First Bank DRC SA	19 décembre 2025	19 décembre 2028

Monsieur Adeboye Ayewamide Isaac a été agréé Directeur Général de la Banque en remplacement de Monsieur Arinze Osuachala en date de 02 décembre 2025. L'administrateur Neka Adogu a démissionné de ses fonctions en date du 19 décembre 2025.

La Banque a également obtenu l'agrément de Monsieur Alphonse Willy Ngana Mabilia en qualité d'administrateur Indépendant en date du 26 décembre 2025. Titulaire d'un Master en comptabilité et finance ainsi que d'une Licence en commerce et économie obtenus à l'Institut Supérieur de Commerce de Kinshasa (ISC) et précédemment Président du Conseil d'Administration de First Bank DRC SA à Kinshasa et Administrateur Indépendant de First Bank DRC SA, Monsieur Alphonse Willy Mabilia Ngana a également siégé au Conseil d'Administration de la Millennium Challenge Corporation USA Unit (MCCU) Sierra Leone et a occupé les postes de Directeur de Bussiness Development pour l'Afrique, Moyen Orient et Europe de L'Est chez Heineken International a Amsterdam, Directeur Général (CEO) de Sierra Leone Brewery Limited en Sierra Leone, Directeur de Contrôle de Gestion Europe, Directeur Audit Interne Afrique et Moyen Orient.

- Fonctionnement

Le Conseil d'administration est régi par les statuts de Access Bank RD Congo et par sa Charte. Il se réunit sur convocation et sous la direction de son président ou à défaut, de l'administrateur doyen en âge en cas d'empêchement du président. Les réunions se tiennent au siège social, sauf cas de force majeure. Les convocations sont envoyées quinze jours au moins avant la date de la réunion, sauf cas de force majeure à mentionner dans le procès-verbal. Le Conseil d'administration ne peut délibérer et statuer que si la majorité absolue de ses membres sont présents ou représentés.

Les décisions sont prises à la majorité absolue des voix. En cas de partage des voix, la voix du président de la réunion est prépondérante (article 19 des statuts).

- Comités spécialisés

Conformément à l'article 25 de l'instruction 21 de la Banque Centrale du Congo, le Conseil d'Administration est tenu de créer cinq (5) comités spécialisés chargés respectivement de renforcer la gouvernance sur les fonctions d'audit, de gestion des risques, d'éthique et de conformité, de nomination de ses membres, des mandataires sociaux et des hauts cadres de l'établissement assujetti ainsi que de détermination de la politique de rémunération.

Au niveau de la Banque, l'organe délibérant a créé quatre (4) comités spécialisés dont les attributions des comités de nomination et des ressources humaines ont été fusionnées sur autorisation de la Banque Centrale du Congo en accord avec l'article 27 de l'instruction 21. Il s'agit de :

- Le Comité d'Audit ;
- Le Comité d'Éthique et Conformité ;
- Le Comité de Nomination et de Rémunération ;
- Le Comité des Risques

Les comités d'audit, des risques, et d'éthique et conformité sont présidés par un Administrateur Indépendant tandis que le comité de nomination et rémunération est présidé par un Administrateur non-exécutif. Ces comités se réunissent trimestriellement suivant un calendrier approuvé et exceptionnellement suivant l'urgence. Ils soumettent leurs rapports au Conseil d'Administration.

- Le Comité d'Audit

Le Comité aide le Conseil d'Administration à s'acquitter de sa responsabilité de surveillance en ce qui concerne :

- l'intégrité des états financiers de la Banque et le processus d'information financière ;
- l'indépendance et la performance des auditeurs internes et externes de la Banque ; et
- le système de contrôle interne de la Banque et le mécanisme de réception des plaintes concernant les procédures comptables et d'exploitation de la Banque.

- Le Comité d'Éthique et Conformité

Le Comité aide le Conseil d'Administration à s'acquitter de sa responsabilité de surveillance en ce qui concerne l'établissement de politiques, de normes et de lignes directrices pour la gestion de l'éthique et la conformité aux exigences juridiques et réglementaires de la Banque.

A cet effet, le Comité est chargé de surveiller la mise en œuvre du dispositif de la fonction de conformité dans des conditions appropriées et de la mise en œuvre des opérations de la Banque au regard des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

#### ▪ Le Comité de Nomination et de Rémunération

Le Comité aide le Conseil d'Administration sur sa responsabilité de surveillance en ce qui concerne la nomination, la rémunération, les avantages et toutes les autres questions des Ressources Humaines touchant les administrateurs et les employés de la Banque.

A cet effet, le Comité a la mission d'examiner et d'évaluer l'adéquation entre le rôle et les responsabilités du poste à pourvoir d'une part, et le profil de compétences, l'honorabilité et l'expérience des candidats.

Précisément, le Comité aide le Conseil à déterminer un système global des rémunérations approprié au vu de la culture de la Banque, de l'appétence au risque, des activités et de la rentabilité de la Banque.

#### ▪ Le Comité des Risques

Le Comité aide le Conseil d'Administration à s'acquitter de sa responsabilité de surveillance en ce qui concerne l'établissement de politiques, de normes et de lignes directrices pour la gestion des risques, aux exigences juridiques et réglementaires de la Banque.

A cet effet, le Comité est chargé d'examiner les stratégies de prise de risque afférentes à l'ensemble des activités et à toutes les natures de risque, de proposer des politiques d'appétence pour le risque approprié au regard de la tolérance au risque de la Banque et d'en surveiller le respect.

#### 3.3.2. Le Comité de Direction

Ce comité est composé de (du) :

- Directeur Général et Président du Comité de Direction ;
- Directeur Général adjoint ;
- Directeur Commercial ;
- Directeur des Finances ;
- Directeur des Opérations ;
- Responsables de l'Informatique et Technologie ;

Sont invités permanemment :

- Responsable des Risques ;
- Responsable de l'Éthique et de la Conformité ;
- Responsable de l'Audit Interne
- Responsable des Ressources Humaines ;
- Responsable Juridique et Secrétaire Général.

Le Comité Exécutif (Comité de Direction) se réunit toutes les fois que l'intérêt de la Banque l'exige. Toutefois, il tient une réunion hebdomadaire pour passer en revue les activités de la Banque.

Le Comité Exécutif est présidé par le Directeur Général. Il se réunit sur convocation de ce dernier et ne peut siéger et statuer valablement qu'à la majorité absolue de ses membres. (art. 24 des statuts)

Les personnes citées ci-dessous ont la qualité de dirigeant effectif, mais pas celle d'administrateur. Il s'agit de (d') :

- Adrien CHEMSHAM MBELE
- Laurent KABISH BINEN
- Kwasi AKWA AMPOFO

La répartition interne des tâches des dirigeants effectifs se présente de la manière suivante :

- Arinze KENECHUKWU OSUACHALA, Directeur Général (remplacé par Mr ADEBOYE AYEWAMIDE depuis le 02 décembre 2025)
- Gaëtan MUNKENI E'NDIOM, Directeur Général adjoint
- Adrien CHEMSHAM MBELE, Directeur Commercial
- Laurent KABISH BINEN, Responsable de l'Informatique et Technologie
- Kwasi AKWA AMPOFO, Directeur des opérations

### 3.3.3. Autres Comités

#### ▪ Le Comité d'hygiène et de sécurité

Ce comité met sur pieds des directives et des lignes de conduite qui contribueront à garantir la santé et la sécurité de son personnel, de ses clients ainsi que de toute personne visitant ses installations. Il se réunit trimestriellement et rapporte au Comité Exécutif.

#### ▪ Le Comité informatique

Ce comité se réunit mensuellement et rapporte au Comité Exécutif. Il approuve et fait le suivi des projets informatiques, normes et procédures informatiques et la revue des performances du service informatique.

## **3.4. Fonctions clés**

### 3.4.1. Fonction d'encadrement

La fonction d'encadrement est assurée par tous les responsables de département au sein de la Banque.

### 3.4.2. Fonctions de contrôle indépendantes

#### ▪ Audit

La fonction d'Audit Interne assure un suivi exhaustif du système de contrôle interne, veille à sa cohérence à travers l'évaluation des différents niveaux de contrôle et à l'exactitude des Etats financiers. L'audit interne rapporte directement au Conseil d'Administration par le biais du Comité d'Audit.

KPMG a été désigné Commissaire aux Comptes de Access Bank RD Congo.

#### ▪ Contrôle Interne

La Direction de Contrôle Interne focalise son attention sur les domaines où se concentrent les principaux risques selon une approche structurée d'évaluation des risques. Elle élabore des plans d'action pour remédier aux déficiences identifiées.

#### ▪ Ethique et Conformité

La fonction d'éthique et Conformité chez Access Bank RD Congo a pour mission notamment de la conformité de la Banque à la réglementation liée à l'activité bancaire. Elle assiste le Comité Exécutif et le Conseil d'administration dans le suivi du risque de non-conformité.

Elle soumet, à la fin de l'exercice, un rapport à la Banque Centrale du Congo.

#### ▪ Gestion des risques

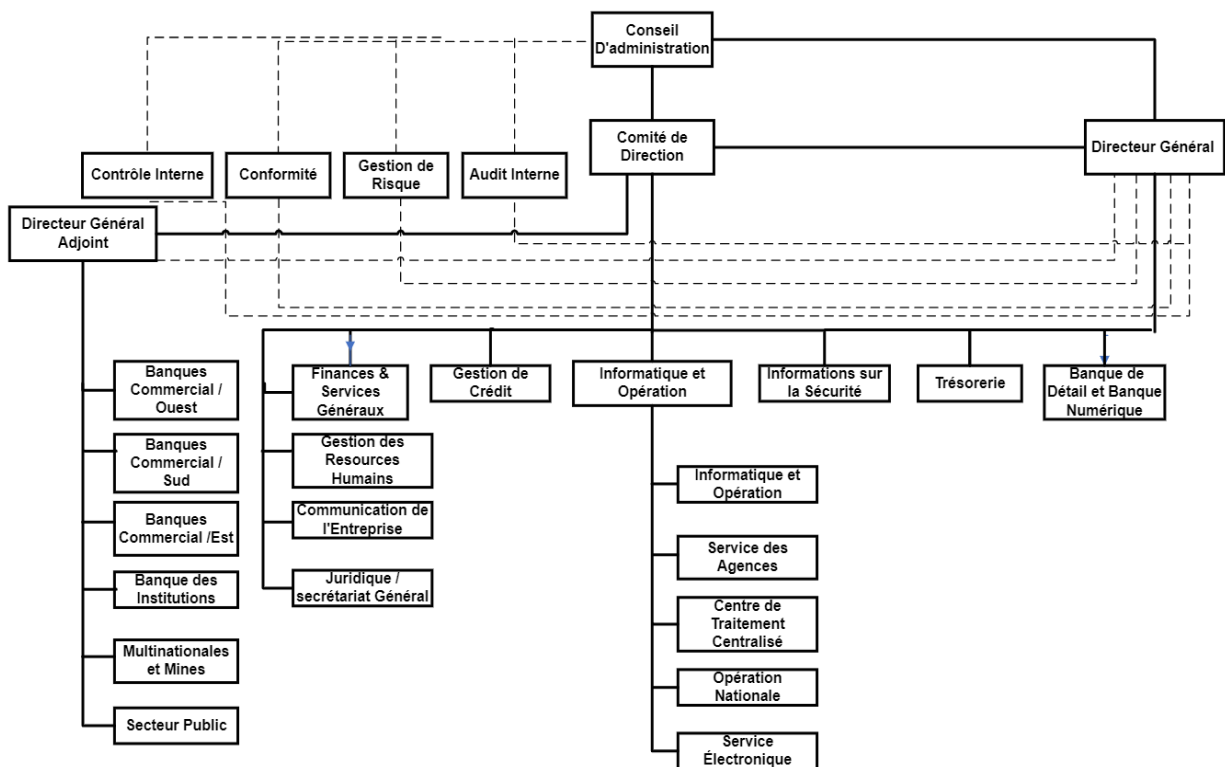
Access Bank RD Congo dispose d'une direction de risque chargée d'analyser que le risque inhérent à son activité soit prévisible et corresponde aux objectifs et au seuil de tolérance de la Banque. Elle vise également à maintenir un équilibre entre le risque et l'avantage en vue de maximiser les résultats pour l'institution.

A ce point, elle est conforme à l'instruction n°22 de la Banque Centrale du Congo qui recommande l'identification, l'analyse, le mesurage, la surveillance et la maîtrise des risques auxquels une Banque est exposée.

La Direction des Risques rapporte au Comité Exécutif ainsi qu'au Comité des Risques du Conseil d'Administration. Elle soumet, à la fin de l'exercice, un rapport à la Banque Centrale du Congo.

## **3.5. Structure organisationnelle**

### 3.5.1. Structure opérationnelle, hiérarchie, matrix management et attribution des compétences et des responsabilités



### 3.5.2. Gamme des produits et services

Access Bank RD Congo offre les produits et services suivants :

- Compte épargne
- Compte courant
- Dépôt à Terme
- Mpower salary
- Access Pay
- Access Africa
- Carte bancaire (Visa, solution, Mbote)
- Transfert d'argent
- Escompte factures
- Billet de trésorerie
- Ramassage de fonds
- Prêt bancaire
- Découvert bancaire
- Western Union
- Money Gram
- Lettre de crédit
- Crédit aux écoles/universités
- Crédit aux distributeurs de Vodacom (Vodacom super dealer)
- Agents bancaires
- Garanties bancaires, etc.

### 3.5.3. Périmètre géographique de l'activité

- **Libre prestation de services** : Conformément à l'agrément n° Gouv. /D.14/n°-0543 du 07 avril 2006 octroyé par la Banque Centrale du Congo, Access Bank RD Congo est libre de prester ses services sur toute l'étendue de la République Démocratique du Congo).
- **Succursales** : Access Bank RD Congo dispose des agences à Kinshasa (Gombe, Limete et UPN), Goma, Bukavu, Butembo, Lubumbashi, Kolwezi, Likasi, Boma et Matadi.
- Elle dispose également de mini-agences et points de service à Victoire, Bandal (Kin-Oasis), Memling, Pullman, Victoire et Durba. Enfin, dans le cadre de ses opérations des Guichets Uniques à l'aéroport de N'djili, sur l'avenue de la science à Gombe, à Matete et à Kikanda.
- **Filiales, coentreprises** : Access Bank RD Congo ne dispose pas de filiales.

### 3.5.4. Utilisation de centres off-shore

Access Bank RD Congo utilise plusieurs centres off-shore tels que Access Bank Londres, Citibank New York, Citibank Londres, First Rand Bank, etc...

### 3.5.5. Structure de groupe

Access Bank RD Congo est une filiale du groupe Access Bank Plc dont les actionnaires majoritaires sont la Stanbic Nominees Nig. Ltd et Access Bank Staff Investment Trust.

## 3.6. **Bref exposé des principes et politiques de rémunération**

- Dirigeants effectifs : Les Administrateurs Exécutifs sont des salariés de la Banque qui perçoivent leur rémunération conformément à la politique salariale de la Banque.
- Dirigeants non exécutifs : L'Assemblée Générale des actionnaires décide de la rémunération des administrateurs non exécutifs.
- La politique de rémunération du personnel est structurée dans un souci d'équité, et également de motiver le personnel et d'atteindre un standard de performance. Cette politique est structurée selon le niveau de grade et prend en compte le niveau de responsabilité et des compétences au poste. Le personnel est rémunéré à une date bien précise et la rémunération est payée par virement sur le compte du salarié.
- La politique de rémunération comprend deux éléments tels que la rémunération fixe et la rémunération variable. La rémunération fixe est composée du salaire de base du salarié qui représente la rémunération stable et minimum. Ce salaire est déterminé selon une grille de salaire pour chaque grade.
- Il sied de noter que la rémunération fixe est complétée selon les cas par une rémunération variable qui est généralement liée à l'atteinte des objectifs. La rémunération variable prend la forme de Bonus qui correspond à une prime de

performance qui survient une fois par an après publication des résultats des évaluations du personnel dans l'année N+1.

- Par ailleurs, la rémunération d'un salarié peut évoluer en fonction de ses performances et en fonction des critères de promotion et ainsi le salarié peut voir une évolution sur son niveau de rémunération.

### **3.7. Nature et ampleur des opérations avec les sociétés affiliées et apparentées**

La Banque investit une partie de son surplus de liquidité en placements avec le Groupe Access Bank PLC et ses autres filiales en dollars américains pour les équivalents en CDF.

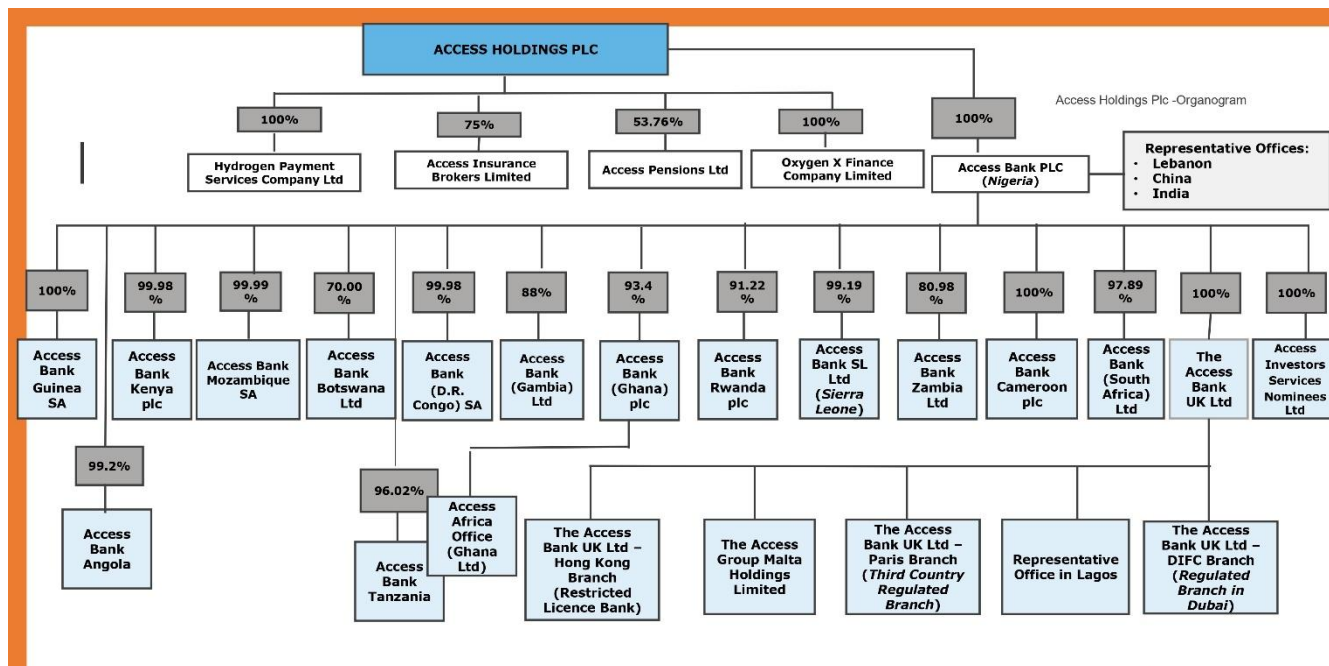
### **3.8. Modalités d'exercice de droit d'alerte des fonctions de contrôle**

Au sein de la Banque, les responsables des fonctions de contrôle travaillent en étroite collaboration avec les comités de l'organe délibérant auxquels ils rapportent au moins trimestriellement. Le responsable de l'audit interne répond directement au comité d'audit auquel il soumet ses rapports et ses exceptions et tient informé l'organe exécutif de ses constats.

Un administrateur Indépendant a été désigné Responsable de la gestion de la conformité pour servir de pont entre la responsable de la conformité et le conseil pour toute question urgente de conformité qui ne peut attendre la tenue du conseil et de ses comités.

### 3.9. Organisation et fonctionnement intra-groupe de gouvernance

L'organigramme de Access Bank Holding se présente de la manière suivante :





## 4. La stratégie de développement

### 4.1. Marchés Géographiques

Access Bank opère actuellement à Kinshasa, Lubumbashi, Goma, Kolwezi, Bukavu, Butembo, Likasi, Boma et Matadi à travers plusieurs points de présence notamment :

- **12 Agences** : Gombe, Boma, Limete, UPN, Lubumbashi, Kolwezi, Likasi, Matadi, Goma, Bukavu, Butembo, boulevard du 30 Juin.
- **5 Mini-agences** : Kin-Oasis, Memling, Pullman, Victoire, GB.
- **Plusieurs Point de services** : ISC, DGM, Hypnose, Kabongo, Kikanda, ISTA, ISAM, Avenue guichet unique de la science et Matete etc.

### 4.2. Secteurs d'activités

La banque offre des services à des entités repartis dans différents secteurs de l'économie.

Ainsi, les secteurs parmi lesquels elle opère incluent notamment :

- Général (individus salariés essentiellement)
- Pétrole et le gaz
- Fabrication
- Information et communication
- Éducation
- Santé humaine
- Commerce général (importateurs de produits de grande consommation)
- Exploitation minière (chaîne de valeur)
- Construction

La Banque maintient un appétit de risque modéré et ajuste la composition sectorielle de son portefeuille en fonction de l'attractivité, de l'importance des industries pour l'économie, de la qualité des débiteurs et des limites internes.

### 4.3. Segments Clientèle

L'établissement d'un marché cible et le ciblage du client constitue la base de notre stratégie. Sans aucune prétention de donner entière satisfaction à tous les besoins financiers des clients, nous concentrons nos efforts sur des marchés cibles choisis de manière spécifique.

Les principales activités commerciales d'Access Bank Congo sont organisées en six segments de clientèle, chacun étant servi par des unités commerciales stratégiques (SBU) avec des produits et services sur mesure. Ces segments de clientèle sont :

- Banque institutionnelle.
  - Banque commerciale.
  - Institutions publiques.
  - Banque d'affaires.
  - Banque personnelle et privée.
  - Banque numérique
- 1) **Banque institutionnelle** : pour les grandes institutions, les multinationales et les entreprises locales et étrangères bien structurées dont le chiffre d'affaires annuel minimum est de 100 millions de dollars.
  - 2) **Banque commerciale** : sur les sociétés constituées en société dont le chiffre d'affaires est supérieur ou égal à 5 millions d'USD (à l'exclusion des sociétés qui répondent aux critères de clientèle de la banque institutionnelle).
  - 3) **Institutions publiques** : pour les ministères, départements et agences centraux et régionaux, ainsi que sur les gouvernements d'État et locaux.
  - 4) **Banque Particulière et Privée** : les professionnels aisés, les employés de la chaîne de valeur des entreprises clientes de la Banque tant privées que publiques, ainsi que les étudiants, les retraités
  - 5) **Banque d'affaires** : pour les sociétés et les petites et moyennes entreprises ('PME') dont le chiffre d'affaires annuel ne dépasse pas 5 millions de dollars.
  - 6) **Banque numérique** : Elle est chargée de la création de plateformes et de produits numériques pour tous les segments de clientèle de la Banque, ainsi que de la promotion de l'objectif d'inclusion financière et de bancarisation en RDC par le biais de produits et services bancaires numériques innovants (USSD, prêt sur salaire, Internet et Mobile Banking, Agency Banking et autres canaux bancaires numériques alternatifs).

#### 4.4. Produits et Services

Dans le but de satisfaire sa clientèle en répondant aux besoins de cette dernière, Access Bank a mis en place une gamme de produits et services qui permet de rendre un meilleur service financier à sa clientèle.

Access Bank RDC S.A offre les produits et services suivants :

- Compte épargne
- Compte courant
- Mpower salary
- Access Online
- Access Africa
- Carte bancaire (Visa, solution)
- Transfert d'argent
- Escompte factures
- Billet de trésorerie
- Ramassage de fonds
- Prêt bancaire
- Découvert bancaire
- Western Union
- Lettre de crédit
- Crédit aux écoles/universités
- Crédit aux distributeurs de télécom (super dealer)
- Agents bancaires
- WhatsApp Banking
- Garanties bancaires
- etc.

## 4.5. Prévisions Générales

### 4.5.1. Bilans prévisionnels – ACTIF

En milliers de USD

<b>ACTIF</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>
Opérations de Trésorerie et Interbancaires	551,212	769,402	876,854
Crédits nets à la clientèle	364,155	458,660	578,902
<b>Comptes des Tiers et de Régularisation</b>	25,573	27,874	29,260
Immobilisations incorporelles et corporelles	34,801	37,795	41,544
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>975,741</b>	<b>1,293,731</b>	<b>1,526,560</b>

### 4.5.2. Bilans prévisionnels – PASSIF

En milliers de USD

<b>PASSIF</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>
Opérations de Trésorerie et Interbancaires	99,363	88,816	103,001
<b>Dépôts de la clientèle</b>	728,310	1,017,320	1,157,804
<b>Comptes des Tiers et de Régularisation</b>	33,325	38,290	71,508
<b>CAPITAUX PERMANENTS</b>			
Fonds Propre	33,414	33,414	33,414
Autres ressources permanentes	81,330	115,891	160,833
	<b>114,744</b>	<b>149,305</b>	<b>194,247</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>975,741</b>	<b>1,293,731</b>	<b>1,526,560</b>

### 4.5.3. Comptes de Résultat

En milliers de USD

<b>RUBRIQUES</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>
Produits sur opération de trésorerie et interbancaire	40,700	51,000	57,000
Produits sur opérations avec la clientèle	38,699	47,894	54,494

Produits sur opérations bancaires diverses	47,800	58,500	64,500
Produits accessoires	435	495	546
Reprises et gains sur créances	900	(125)	(726)
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>128,534</b>	<b>157,764</b>	<b>175,814</b>

Charges sur opération de trésorerie et interbancaire	(7,800)	(9,200)	(10,300)
Charges sur opérations avec la clientèle	(12,499)	(14,894)	(17,794)
Charges générales d'exploitation	(38,470)	(44,641)	(46,901)
Charges de personnel	(23,822)	(26,995)	(28,995)
Dotations aux amortissements	(3,971)	(4,567)	(4,824)
Dotations et pertes sur créances	(1,960)	(1,954)	(2,254)
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>(88,522)</b>	<b>(102,251)</b>	<b>(111,068)</b>

<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>	<b>40,012</b>	<b>55,513</b>	<b>64,746</b>
-----------------------------	---------------	---------------	---------------

#### 4.6. Orientations stratégiques et risques éventuels

Dans la poursuite des objectifs fixés par son organe délibérant, Access Bank RDC a développé sa stratégie en assurant une part équitable de la croissance des activités habituelles grâce à certaines initiatives

Ceci inclut notamment :

- Accroître notre part de marché dans le secteur minier
- Déployer les agents bancaires
- Lancer un programme de financement pour les PME
- Améliorer l'offre de transferts de fonds
- Accroître nos comptes courants et d'épargne

Access Bank utilise continuellement des techniques pour optimiser la poursuite de ses objectifs et de maximiser les rendements tout en minimisant les risques comme (risques de solvabilité, de liquidité, de marché, et opérationnelles).

Ceci est basé sur un certain nombre de principes :

- Une composition sectorielle qui est conforme à l'importance du secteur pour l'économie globale et aux opportunités bancables dans chaque secteur.
- Des choix sectoriels conformes aux marchés cibles stratégiques de la Banque.
- Des choix sectoriels dans des domaines où la Banque a démontré ses compétences fondamentales au fil du temps et sur la particularité économique de la RD Congo et l'expansion géographique d'Access Congo.

- L'impact des réponses requises aux principaux développements externes, réglementaires et de marché
- L'impact des décisions internes clés à mesure que le marché évolue.
- L'examen continu de la composition sectorielle du portefeuille pour éviter les infractions.

#### **4.7. Ressources**

- Une main-d'œuvre qualifiée composée de banquiers, de conseillers et d'experts en technologie.
- Professionnels, engagés et responsables des expertises
- Une structure financière solide
- Une culture forte et innovante.
- Plus de deux cent mille comptes créés
- Un réseau de succursales en pleine extension avec la création des nouvelles agences et des agents bancaires.
- Infrastructure numérique et plateformes technologiques de pointe.
- Appartenance à un groupe avec une grande expertise bancaire internationale

#### **4.8. Conclusion**

Access Bank RD Congo poursuit différents objectifs qui se reflètent par sa vision héritée de son groupe celle d'être la Banque Africaine la plus respectée au monde.

Cette stratégie de développement définit son marché géographique, les secteurs d'activités qu'elle dessert, les segments clientèles, les ressources et les initiatives qui lui permettent d'atteindre les objectifs fixés pour 2026 et à horizon de l'année 2028.

La poursuite de ces actions lui permettra d'atteindre un bilan total équivalent à USD 975M en 2026, 1.293M en 2027 et puis 1.526M en 2026.

Dans le domaine de la durabilité, La Banque insiste sur une évaluation d'impact environnemental propre avant de financer des projets ayant une empreinte environnementale potentielle. En tant qu'institution socialement responsable, la banque entreprend de nombreux projets liés au développement durable et à l'ESG (Environnement, Social et Gouvernance), notamment dans le domaine de l'autonomisation économique ainsi que dans les secteurs de la santé et de l'éducation en RDC.

Access Bank RDC SA est prêt à aller jusqu'au bout pour fournir cette suite de solutions nécessaires qui font la différence gagnante dans les affaires des clients.

## **5. Annexe : Informations quantitatives**

### **5.1. Etats financiers certifiés**



**KPMG RDC SA**

Société Anonyme avec Conseil d'Administration  
Bid du 30 juin N°14  
Imm BCDC 7<sup>ème</sup> niveau  
Kinshasa/Gombe  
B.P. 7228 Kinshasa I  
République Démocratique du Congo

Téléphone : (243) 82 85 049 87  
e-mail : od-contact@kpmg.cd

NIM/SB/YD/TF/AUDIT/088KPMG/27 avril 2026

**ACCESS BANK R.D. CONGO S.A.**  
**Rapport du Commissaire aux comptes**  
**sur les états financiers annuels arrêtés au**  
**31 décembre 2025**

Etats financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2025  
ACCESS BANK R.D. CONGO S.A.  
Sise 158, Avenue de la Démocratie  
Gombe - Kinshasa  
Ce rapport contient 32 pages

1



**KPMG RDC SA**

Société Anonyme avec Conseil d'Administration  
Bld du 30 juin N°14  
Imm BCDC 7<sup>ème</sup> niveau  
Kinshasa/Gombe  
B.P. 7228 Kinshasa I  
République Démocratique du Congo

Téléphone : (243) 82 85 049 87  
e-mail : od-contact@kpmg.cd

NIM/SB/YD/TF/AUDIT/088KPMG/27 avril 2026

**ACCESSBANK R.D. CONGO S.A.**  
**Siège social : 158, Avenue de la Démocratie,**  
**Kinshasa – Gombe**  
**RDC**

Capital social : CDF 44 970 404 000

## Rapport du Commissaire aux comptes sur les états financiers annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission que vous nous avez confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos 31 décembre 2025, sur :

- L'audit des états financiers annuels de la banque ACCESS BANK R.D. CONGO S.A. ci-après la « Banque », tels qu'ils sont joints au présent rapport et exprimés en francs congolais (CDF) ;
- Les vérifications spécifiques prévues par la loi et autres informations.

### 1. Audit des états financiers annuels

#### 1.1. Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la Banque, comprenant le bilan au 31 décembre 2025, le compte de résultat, l'état de variation des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie, ainsi que les notes annexes clos de la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025.

À notre avis, les états financiers annuels ci-joints sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations du 01 janvier 2025 au 31 décembre 2025 ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Banque au 31 décembre 2025 conformément aux principes comptables généralement admis en République Démocratique du Congo pour le secteur bancaire et aux instructions et directives de la Banque Centrale du Congo.



## **1.2. Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la Banque conformément au Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le Règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA et les règles d'indépendance qui encadre le commissariat aux comptes et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## **1.3. Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux états financiers annuels**

Les états financiers annuels ont été établis et arrêtés par le Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en République Démocratique du Congo pour le secteur bancaire et aux institutions de la Banque centrale du Congo, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, il incombe au Conseil d'administration d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de mettre la Banque en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'administration de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière annuelle de la banque.

## **1.4. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers annuels sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe 1 du présent rapport du Commissaire aux comptes.



**ACCESS BANK R.D. CONGO S.A.**  
Rapport du Commissaire aux comptes sur les états financiers annuels  
arrêtés au 31 décembre 2025

NIM/SB/YD/TF/AUDIT/088KPMG/27 avril 2026

## 2. Vérifications spécifiques prévues par la loi et autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, notre responsabilité est, d'une part, de faire les vérifications spécifiques prévues par la loi, et ce faisant, à vérifier la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration, et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels, et à vérifier, dans tous leurs aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. D'autre part, notre responsabilité consiste également à lire les autres informations et, par conséquent, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués lors de nos vérifications spécifiques ou sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Par ailleurs, en application de l'article 746 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons procédé au contrôle de l'existence et de la tenue conforme du registre des titres nominatifs de la Société. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur l'existence et la tenue conforme de ce registre.

Kinshasa, le 27 avril 2026

Le Commissaire aux comptes

KPMG RDC SA

Nico MABATA NTANTU

Associé

**KPMG RDC SA**

Immeuble BCDC 7<sup>ème</sup> Niveau  
Boulevard du 30 Juin  
B.P. : 7226      Tél. (+243) 843965199 / 200  
Kinshasa / Gombe      (+243) 990013020 / 21  
E-mail : tfashingabo@kpmg.cd

KPMG RDC SA  
Société compléte membre de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais.

Société anonyme d'expertise comptable avec Conseil d'Administration, agréée à l'ONEC RDC sous le n°ONECSEC/000012/16

Siège social : Bld du 30 Juin N°14 1<sup>er</sup> Im BDC  
7<sup>ème</sup> Niveau  
Kinshasa/Gombe  
B.P. 7226 Kinshasa  
République Démocratique du Congo  
Capital social : 182 200 670,00 CDF  
N°RCCM : CD/KINRCCM/14-B-3659  
N°Id. Net : 01-60-N451350  
Compte fiscal : N°A0700052K

## **Annexe 1 portant responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels**

Cette annexe fait partie intégrante de notre rapport de commissariat aux comptes.

Dans le cadre de nos diligences, nous nous conformons successivement :

- aux exigences des Normes Internationales d'Audit (ISA) et ;
- aux obligations spécifiques édictées par l'Acte Uniforme OHADA relatif aux droits des sociétés commerciales et du GIE.

De manière plus détaillée,

- nous nous conformons aux règles d'éthique relatives à l'audit des états financiers édictées par le Code d'éthique et de déontologie des professionnels comptables du Conseil des normes internationales de déontologie comptable (le code de l'IESBA) et celles qui encadrent le commissariat aux comptes ;
- nous faisons preuve d'esprit critique qui implique d'être attentifs aux éléments probants qui contredisent d'autres éléments probants recueillis, aux informations qui remettent en cause la fiabilité de documents et de réponses apportées aux demandes de renseignements à utiliser en tant qu'éléments probants, aux situations qui peuvent révéler une fraude possible, aux circonstances qui suggèrent le besoin de mettre en œuvre des procédures d'audit en supplément de celles requises par les Normes ISA ;
- nous faisons preuve de jugement professionnel lors de la conduite de l'audit en particulier pour les décisions portant sur le caractère significatif et le risque d'audit, la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit à mettre en œuvre pour satisfaire les diligences requises par les normes ISA et pour recueillir des éléments probants, le fait de déterminer si des éléments probants suffisants et appropriés ont été recueillis, et si des travaux supplémentaires sont nécessaires pour atteindre les objectifs des normes ISA et, par voie de conséquence, les objectifs généraux de l'auditeur, l'évaluation des jugements de la direction portant sur le suivi du référentiel comptable applicable, le fondement des conclusions tirées des éléments probants recueillis, par exemple l'appréciation du caractère raisonnable des évaluations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers ;
- nous préparons tout au long de l'audit une documentation qui fournisse une trace suffisante et appropriée des travaux, fondements de notre rapport d'audit et des éléments démontrant que l'audit a été planifié et réalisé selon les Normes ISA et dans le respect des exigences législatives et réglementaires applicables ;
- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

**ACCESS BANK R.D. CONGO S.A.**

Rapport du Commissaire aux comptes sur les états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2025

NIM/SB/YD/TF/AUDIT/088KPMG/27 avril 2026

- nous recueillons, le cas échéant, des éléments probants suffisants et appropriés concernant le respect des dispositions des textes législatifs et réglementaires dont il est admis qu'elles ont une incidence directe sur la détermination des données chiffrées significatives enregistrées et l'information fournie dans les états financiers annuels, mettons en œuvre des procédures d'audit spécifiques visant à identifier les cas de non-respect d'autres textes législatifs et réglementaires qui peuvent avoir une incidence significative sur les états financiers annuels, et apporter une réponse appropriée aux cas avérés ou suspectés de non-respect des textes législatifs et réglementaires identifiés au cours de l'audit ;
- nous fournissons également au Conseil d'administration une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes. Parmi les points communiqués au Conseil d'administration, nous déterminons quels ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport, sauf si la loi ou la réglementation en empêchent la communication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne de la société afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Lorsque des faiblesses significatives sont identifiées, nous les communiquons à la direction, le cas échéant, au Conseil d'administration ;
- nous évaluons l'incidence sur l'audit des anomalies relevées et l'incidence sur les états financiers annuels des anomalies non corrigées, s'il en existe. Nous les communiquons au niveau approprié de la direction, à moins que ceci ne lui soit interdit par la loi ou la réglementation ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous identifions les relations et des transactions avec les parties liées, que le référentiel comptable applicable établisse ou non des règles en la matière, pour être en mesure de relever des facteurs de risque de fraudes, s'il en existe, découlant de relations et de transactions avec les parties liées, qui sont pertinents pour l'identification et l'évaluation des risques d'anomalies significatives provenant de fraudes, et conclure, sur la base des éléments probants recueillis, si les états financiers, pour autant qu'ils soient affectés par ces relations et ces transactions sont présentés sincèrement ou ne sont pas trompeurs. En outre, lorsque le référentiel comptable applicable contient des règles concernant les parties liées, nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés pour déterminer si les relations et les transactions avec les parties liées ont été correctement identifiées et comptabilisées dans les états financiers et si une information pertinente les concernant a été fournie dans ceux-ci ;
- nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés montrant que les événements survenus entre la date des états financiers annuels et la date de notre rapport, nécessitant un ajustement des états financiers annuels ou une information à fournir, dans

ceux-ci, ont fait l'objet d'un traitement approprié dans les états financiers annuels conformément au référentiel comptable applicable ;

- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments recueillis jusqu'à la date de notre rapport ;
- nous obtenons des déclarations écrites de la Direction Générale et, le cas échéant, du Conseil d'administration, confirmant que celle-ci considère avoir satisfait à ses responsabilités relatives à l'établissement des états financiers annuels ainsi qu'à l'exhaustivité des informations qui nous ont été fournies. En outre, nous confortons d'autres éléments probants relatifs aux états financiers annuels ou à des assertions spécifiques contenues dans ceux-ci au moyen de ces déclarations écrites si nous estimons nécessaire ou si celles-ci sont requises par d'autres normes ISA ;
- nous nous assurons, tout au long de l'audit, que l'égalité entre les associés est respectée, notamment que toutes les actions d'une même catégorie bénéficient des mêmes droits ;
- nous devons signaler à la plus prochaine Assemblée Générale, les irrégularités et les inexactitudes relevées lors de l'audit. En outre, nous devons signaler au ministère public les faits délictueux dont nous avons eu connaissance au cours l'audit, sans que notre responsabilité puisse être engagée par cette révélation ;
- nous avons l'obligation du respect du secret professionnel pour les faits, actes et renseignements dont nous avons eu connaissance.

ACCESS BANK R.D. CONGO S.A.

Rapport du Commissaire aux comptes sur les états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2025

NIM/SB/YD/TF/AUDIT/088KPMG/27 avril 2026

**ETATS FINANCIERS ANNUELS AU  
31 DECEMBRE 2025**

Activate Win  
Go to Settings to

ACCESS BANK RDC SA.

BILANS AUX 31 DECEMBRE 2025 ET 31 DECEMBRE 2024  
(Exprimés en Francs Congolais - FC)

<b>ACTIF</b>		<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
<b>TRESORERIE ET OPERATIONS INTERBANCAIRES</b>			
Caisses et Banque Centrale du Congo	4	216,147,637,638	223,083,326,662
Effets publics admissibles au refinancement auprès de la BCC	5	293,085,637,580	224,107,445,009
Correspondants ordinaires à vue	6.1	<u>152,849,185,148</u>	<u>353,607,986,529</u>
		<b>662,082,460,366</b>	<b>800,798,758,199</b>
<b>OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE</b>			
Crédits à la clientèle	7	308,095,191,459	215,300,279,463
<b>COMPTES DE TIERS ET DE REGULARISATION</b>			
Divers actifs	8	82,961,138,154	85,547,740,978
Comptes de régularisation de l'actif	9	<u>2,165,844,115</u>	<u>2,971,244,812</u>
		<b>85,126,982,269</b>	<b>88,518,985,791</b>
<b>VALEURS IMMOBILISEES</b>			
Immobilisations incorporelles et corporelles	10	45,822,867,157	43,740,199,351
Autres valeurs immobilisées		<u>2,434,165,928</u>	<u>3,328,034,128</u>
<b>Total</b>		<b>48,257,033,085</b>	<b>47,068,233,479</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b><u>1,103,561,667,178</u></b>	<b><u>1,151,686,256,931</u></b>
<b>COMPTES D'ORDRE</b>			
Engagements donnés	26	15,280,215,850	23,592,688,811
Engagements reçus	27	<u>503,235,239,642</u>	<u>548,056,320,040</u>
<b>TOTAL COMPTES D'ORDRE</b>		<b>518,515,455,492</b>	<b>571,649,008,850</b>

**ACCESS BANK RDC SA.**

**BILANS AUX 31 DECEMBRE 2025 ET 31 DECEMBRE 2024**  
(Exprimés en Francs Congolais - FC)

<b>PASSIF</b>		<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
<b>TRESORERIE ET OPERATIONS INTERBANCAIRES</b>			
Correspondants ordinaires - Découverts	6.2	<u>127,871,840,995</u>	<u>99,576,750,000</u>
		<b>127,871,840,995</b>	<b>99,576,750,000</b>
<b>OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE</b>			
Dépôts de la clientèle à vue	11	650,481,284,988	717,217,679,176
Dépôts à terme et livrets	12	<u>84,730,020,338</u>	<u>93,520,924,118</u>
		<b>735,211,305,326</b>	<b>810,738,603,295</b>
<b>COMPTES DES TIERS ET DE REGULARISATION</b>			
Divers passifs	13	22,108,983,760	19,965,147,766
Comptes de régularisations du passif	14	<u>13,570,816,158</u>	<u>18,760,351,971</u>
		<b>35,679,799,918</b>	<b>38,725,499,736</b>
<b>CAPITAUX PERMANENTS</b>			
Capital	15	44,970,404,000	44,970,404,000
Prime de mission		-	-
Report à nouveau		70,507,987,472	63,671,050,225
Résultat de l'exercice		32,905,423,488	26,891,779,338
Plus-value de réévaluation		12,632,362,263	12,632,362,263
Provision pour reconstitution du capital	16	<u>38,848,197,319</u>	<u>50,094,096,700</u>
		<b>199,864,374,541</b>	<b>198,259,692,526</b>
Provisions générales		<b>2,060,742,364</b>	<b>1,116,748,924</b>
Provisions pour risques, charges et pertes	17	2,873,604,034	3,268,962,450
Autres ressources permanentes			
Emprunt FMO		-	-
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b><u>1,103,561,667,178</u></b>	<b><u>1,151,686,256,931</u></b>

ACCESS BANK RDC SA.

COMPTES DE PROFITS ET PERTES  
AUX 31 DECEMBRE 2025 ET 31 DECEMBRE 2024  
(Exprimés en Francs Congolais - FC)

	Notes	31/12/2025	31/12/2024
Produits sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires		56,613,863,935	39,884,517,045
Produits sur opérations avec la clientèle	18	46,651,681,189	31,976,132,998
Charges sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires		(13,206,134,465)	(8,147,329,758)
Charges sur opérations avec la clientèle		(10,195,241,893)	(8,750,888,953)
<b>MARGE D'INTERMEDIATION</b>		<b><u>79,864,168,765</u></b>	<b><u>54,962,431,331</u></b>
Produits sur opérations bancaires diverses	19	42,382,308,926	46,399,745,173
Charges sur opérations bancaires diverses	20	(4,763,458,850)	(4,050,381,411)
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b><u>117,483,018,840</u></b>	<b><u>97,311,795,094</u></b>
Produits accessoires	21	3,802,112,564	4,565,678,739
Charges générales d'exploitation	22	(44,906,587,814)	(35,782,571,884)
Charges de personnel	23	(30,371,677,884)	(25,289,682,972)
Impôts et taxes		(2,016,084,076)	(1,381,359,479)
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b><u>43,990,781,631</u></b>	<b><u>39,423,859,497</u></b>
Dotations aux amortissements		(6,112,280,504)	(5,423,629,778)
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT ET EXCEPTIONNEL</b>		<b><u>37,878,501,127</u></b>	<b><u>34,000,229,719</u></b>
Résultat sur cession d'éléments d'actif		142,500	40,978,000
Dotations et pertes sur créances		(2,963,190,305)	(1,049,889,898)
Reprises et gains sur créances		1,800,000	20,146,408.20
Dotations aux provisions pour risque et charges		(426,381,515)	(853,515,000.00)
Pertes exceptionnelles	24	(80,618,188)	(140,694,834)
Produits exceptionnels	25	<u>222,868,252</u>	<u>2,029,727,477</u>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>		<b><u>34,633,121,872</u></b>	<b><u>34,046,981,872</u></b>
Provision pour reconstitution du capital		-	(3,355,708,254)
Impôt sur le bénéfice et profit		(1,727,698,385)	(3,799,494,280)
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b><u>32,905,423,488</u></b>	<b><u>26,891,779,338</u></b>

**ACCESS BANK RDC SA.**

**TABLEAUX DE FLUX DE TRESORERIE**  
**CLOS AU 30 DECEMBRE 2025**  
**(Exprimés en Francs Congolais - FC)**

<b>Activités d'exploitation</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Produits d'exploitation bancaire encaissés	149,674,634,866	124,855,801,431
Charges d'exploitation bancaires décaissées	(78,481,085,805)	(59,106,741,318)
Dépôts\ Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers	28,295,090,995	(34,403,250,000)
Prêts et avances\ Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle	(92,794,911,996)	20,061,260,447
Dépôts\ Retraits de dépôts auprès de la clientèle	(75,527,297,968)	149,724,207,611
Titres de placement	-	-
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	(28,227,841,890)	(27,411,758,268)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	(1,797,532,291)	10,547,320,433
Impôts sur le bénéfice	(1,727,698,385)	(3,799,494,280)
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation</b>	<b>-</b>	<b>180,467,346,057</b>
<b>Activités d'investissement</b>	<b>100,586,642,475</b>	<b>180,467,346,057</b>
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	-	-
Acquisitions/Cessions sur portefeuilles d'investissement	893,868,201	(465,209,752)
Acquisitions\ Cessions sur immobilisations	(8,271,417,110)	(6,456,909,693)
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement</b>	<b>(7,377,548,910)</b>	<b>(6,922,119,445)</b>
<b>Activités de financement</b>		
Emission d'actions	-	-
Emission d'emprunts	-	-
Remboursement d'emprunt	-	-
Augmentation\ diminution du capital	(31,300,741,472)	(1,673,618,218)
Augmentation/ diminution ressources spéciales	548,635,024	3,166,611,713
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités de financement</b>	<b>(30,752,106,448)</b>	<b>1,492,993,495</b>
<b>Variations nettes de liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice</b>	<b>(138,716,297,833)</b>	<b>175,038,220,107</b>
Liquidités et équivalents de liquidités au début de l'exercice	800,798,758,199	625,760,538,092
<b>Liquidités et équivalents de liquidités en fin de l'exercice</b>	<b>662,082,460,366</b>	<b>800,798,758,199</b>
	<b>662,082,460,366</b>	<b>800,798,758,199</b>

**ETAT DE VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES**

**CLOS AUX 31 Décembre. 2025**

**(Exprimé en Francs Congolais - FC)**

	Solde		Mouvement 2025		Solde au
	<u>1<sup>er</sup>/01/2025</u>	<u>Augmentation</u>	<u>Diminution</u>	<u>Actualisation</u>	
Capital social	44,970,404,000	-	-	-	44,970,404,000
Prime de mission	-	-	-	-	-
Report à nouveau	63,671,050,225	21,665,413,488		(14,828,476,241)	70,507,987,472
Résultat de la période	26,891,779,338	32,905,423,488	(26,891,779,338)	-	32,905,423,488
Plus-value de réévaluation	12,632,362,263	-		-	12,632,362,263
Provision pour reconstitution du capital	<u>50,094,096,700</u>	-	-	<u>(11,245,899,381)</u>	<u>38,848,197,319</u>
<b>Total Fonds propres</b>	<b><u>198,259,692,526</u></b>	<b><u>54,570,836,976</u></b>	<b><u>(26,891,779,338)</u></b>	<b><u>(26,074,375,622)</u></b>	<b><u>199,864,374,541</u></b>

**ACCESS BANK RDC SA.**  
**NOTES SUR LES ETATS FINANCIERS**  
**AU 30 Décembre, 2025**

**1. ACTIVITES**

ACCESS BANK (DR CONGO) SA est une société Anonyme. Elle est une filiale de la banque Nigériane ACCESS BANK PLC. Le siège social de la banque est à Kinshasa.

La banque est soumise à la législation bancaire applicable en République Démocratique du Congo telle que régie par l'Ordonnance-Loi n° 72/004 du 14 janvier 1972 afférente à la protection de l'épargne et au contrôle des intermédiaires financiers et telle que modifiée par la loi 003/2002 du 2 février 2002 relative à l'activité et au contrôle des établissements de crédit.

La banque est régie par l'acte uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique. Elle ne bénéficie pas encore des avantages prévus par le code des investissements.

**2. PRINCIPALES REGLES COMPTABLES APPLIQUEES**

Les principales règles comptables appliquées se résument comme suit :

**2.1. Présentation des états financiers**

Les états financiers sont préparés, à l'exception de la réévaluation des immobilisations, selon la méthode conventionnelle du coût historique et conformément aux principes comptables généralement admis en République Démocratique du Congo pour le secteur bancaire (Guide Comptable des Etablissements de crédit) complétés par les instructions et circulaires de la Banque Centrale du Congo.

**2.2. Conversion des transactions en monnaies étrangères**

Les transactions en monnaies étrangères sont converties en monnaie nationale au taux de change approchant ceux applicables par le système bancaire à la date de la transaction.

Les gains ou pertes de change réalisés en cours d'exercice sur les opérations commerciales sont enregistrés dans le compte de résultat.

Les actifs et les passifs monétaires sont convertis en monnaie nationale au taux de change en vigueur à la date du bilan. L'ajustement sur position de change qui en découle est enregistré en compte de résultat.

### **2.3. Immobilisations corporelles et amortissements**

Les immobilisations corporelles sont initialement comptabilisées à leur coût d'acquisition. Chaque année, conformément à l'Ordonnance-loi n° 89/017 du 18 février 1989, les immobilisations sont réévaluées par l'application des coefficients fixés annuellement par le Ministère des Finances.

Les augmentations dans la valeur comptable liées à la réévaluation sont créditées dans le compte « Plus-value de réévaluation ». Suivant l'instruction de la Banque Centrale du Congo contenue dans la lettre référencée Govv/n° 001103 du 2 août 2007, la plus-value dégagée n'est plus transférable au capital à partir de l'exercice 2007.

Depuis le 31 décembre 2000, les terrains sont réévalués conformément aux dispositions de l'article premier et de l'article 5 modifié de l'Arrêté Ministériel n°017/CAB/MIN/FIN/98 du 13 avril 1998.

Les amortissements sont calculés linéairement de manière à ramener le coût de chaque actif ou son montant réévalué à la valeur résiduelle sur la durée d'utilisation estimée sur base de l'arrêté ministériel n°017/CAB/MIN/FIN/98 du 13 avril 1998.

La Banque a retenu pour ses actifs immobilisés les durées d'utilisation ci-après :

	<u>Années</u>
· Immeuble	20ans
· Matériel et mobilier de bureau et d'habitation	5ans
· Equipements	5ans
· Matériel informatique	4ans
· Matériel roulant	4ans

#### **2.4. Provision pour reconstitution du capital**

Selon l'article 3 du Décret n° 04/049 du 20 mai 2004 complétant l'Ordonnance-Loi n° 77-332 du 20 novembre 1977 fixant les modalités d'application obligatoire du Plan Comptable Général Congolais, il est institué une provision réglementée dénommée « Provision pour Reconstitution du Capital social » en vue de préserver les Fonds Propres des Etablissements de Crédit et de Microfinances.

Au cours de l'exercice 2025, la société n'a pas constitué de provision pour la reconstitution du capital. Cette décision se justifie par l'appréciation significative du Franc Congolais (CDF) observée durant l'exercice, laquelle a eu un impact favorable sur la valeur des actifs et sur la solidité financière de l'entreprise.

Les actifs immobilisés ont été maintenus à leurs valeurs comptables historiques pour ceux acquis avant 2025 ; Les immobilisations acquises au cours de l'exercice 2025 sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ; Aucune réévaluation n'ayant été effectuée, aucun écart de réévaluation n'a été constaté, rendant sans objet la constitution d'une provision pour reconstitution du capital.

#### **2.5. Comptabilisation en monnaies étrangères des éléments de fonds propres**

La Banque Centrale du Congo a autorisé les banques à comptabiliser en monnaie étrangère la provision pour reconstitution du capital, les résultats reportés, le résultat du dernier exercice en attente d'affectation et les réserves en vue de la préservation de leurs fonds propres. L'ajustement monétaire qui en découle est reconnu dans le résultat de l'exercice.

### 3. Taux de CONVERSION

Les taux de conversion du Franc congolais par rapport au USD et à l'EURO se présentent comme suit :

		<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
1 EURO	=	2,569.29	2,958.85
1 USD	=	2,181.39	2,845.05

### 4. CAISSES ET BANQUE CENTRALE DU CONGO

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Caisses en monnaie locale	17,031,560,150	17,383,315,600
Caisses en monnaies étrangères	34,643,120,394	42,185,126,707
Banque Centrale du Congo	<u>164,472,957,094</u>	<u>163,514,884,354</u>
	<u><b>216,147,637,638</b></u>	<u><b>223,083,326,662</b></u>

Les caisses en monnaies étrangères sont constituées principalement des encaisses en dollars américains pour l'équivalent de CDF 33 066 millions (USD 15,2 millions) et des encaisses en Euro pour CDF 1 577 millions (EUR 613 814).

## 5. EFFETS PUBLICS ADMISSIBLES AU REFINANCEMENT AUPRES DE LA BANQUE CENTRALE DU CONGO

Bons du Trésor et de trésorerie (a)	<u>31/12/2025</u> 88,520,190,000	<u>31/12/2024</u> -
Obligations et bons assimilés (b)	<u>204,565,447,580</u>	<u>224,107,445,009</u>
	<u>293,085,637,580</u>	<u>224,107,445,009</u>

(a) Cette rubrique est constituée de Bons de Trésorerie gagnés par Access Bank RDC lors des différentes enchères organisées par le Ministère des Finances via la Banque Centrale du Congo, mais non encore arrivés à échéance.

<u>Date souscription</u>	<u>Taux d'escompte</u>	<u>Durée (Jours)</u>	<u>Montant</u>
3/27/2026	5%	182	65,430,000,000
3/6/2026	6%	182	23,090,190,000

88,520,190,000

(b) Cette rubrique est constituée des Obligations du Trésor Indexées gagnées par Access Bank RDC lors des différentes enchères organisées par le Ministère des Finances via la Banque Centrale du Congo, mais non encore arrivés à échéance.

<u>Date souscription</u>	<u>Taux d'intérêt</u>	<u>Durée (Jours)</u>	<u>Montant</u>
1/30/2026	10	181	3,125,000,000
1/30/2026	10	181	125,000
1/30/2026	10	181	125,000
1/29/2026	25	90	2,345,000,000
5/12/2026	13	180	13,333,300,000
3/26/2026	10	90	15,125,000,000
2/10/2026	9	90	3,642,270,000
2/23/2026	9	90	6,191,859,000
4/21/2026	9	180	5,597,907,270
5/12/2026	9	180	7,697,839,500
5/15/2026	9	180	3,635,007,270
3/3/2026	9	180	29,080,014,540
4/8/2026	9	180	21,810,000,000
2/12/2026	9	181	21,810,000,000
3/5/2026	9	181	10,905,000,000
3/19/2026	9.5	90	15,267,000,000
11/26/2025	16	84	15,000,000,000
12/3/2025	16.5	84	20,000,000,000
	16		10,000,000,000
12/24/2025		28	
			<u>204,565,447,580</u>

## 6. CORRESPONDANTS ORDINAIRES

6.1. Cette rubrique est composée comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
	FC	FC
Correspondants locaux	180,586,878	-
Correspondants étrangers (a)	<u>152,668,598,271</u>	<u>353,607,986,529</u>
	<u>152,849,185,148</u>	<u>353,607,986,529</u>

(a) Les correspondants étrangers incluent principalement les avoirs de la banque auprès de Citi Bank New York en dollars pour l'équivalent de CDF 58 001 millions (USD 26,6 millions), de Citi Bank Londres en euro pour l'équivalent de CDF 12 946 millions (EUR 4,550 millions), Zhejiang chouzhou commercial bank CDF 651 millions ( USD 298 milles ) et de Access Bank UK CDF 4 074 millions (USD 1 867 millions) ; des placements auprès de Access Bank Plc Nigeria en dollars pour l'équivalent de CDF 29 870 millions (USD 13,6 millions), de UBA Nigeria en dollars pour l'équivalent de CDF de 1 090 millions (USD 499 milles), de Fidelity Bank Nigeria en dollars pour l'équivalent de CDF de 18 765 millions (USD 8,6 millions) , et du gouvernement du Nigeria en dollars pour l'équivalent de CDF de 19 629 millions (USD 8,9 millions).

6.2. Correspondants Ordinaires - découverts

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
	FC	FC
Correspondants Ordinaires - découverts	<u>127,871,840,995</u>	<u>99,576,750,000</u>
	<u>127,871,840,995</u>	<u>99,576,750,000</u>

Les correspondants ordinaires et découverts comprennent des placements de TMB en dollars pour l'équivalent de CDF 127 871 millions (USD 59 millions).

7. CREDITS A LA CLIENTELE

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
	FC	FC
Crédits à long terme	484,146,602	1,096,293,672
Crédits à moyen terme	123,110,974,300	131,561,567,011
Crédits à court terme	57,085,112,288	12,068,715,812
Découverts bancaires	<u>133,367,158,792</u>	<u>74,734,282,034</u>
Total crédits à la clientèle brut	<u>314,047,391,983</u>	<u>219,460,858,529</u>
Provision sur mauvaises créances	<u>(5,952,200,524)</u>	<u>(4,160,579,067)</u>
	<u><u>308,095,191,459</u></u>	<u><u>215,300,279,463</u></u>

Les découverts bancaires comprennent des découverts accordés aux sociétés pour l'équivalent de CDF 130 757 millions et aux particuliers pour CDF 2 608 millions.

## 8. DIVERS ACTIFS

	31/12/2025 FC	31/12/2024 FC
Commissions à recevoir sur la paie des		
Fonctionnaires (a)	-	1,648,757,139
Acomptes provisionnels	-	-
Balance à recevoir de la Plate formes Mpesa	29,855,307,951	10,734,876,425
Autres valeurs à recevoir (b)	29,563,630,774	31,003,249,060
Chèques à encaisser	-	-
Autres	23,542,199,429	42,160,858,354
	<u>82,961,138,154</u>	<u>85,547,740,978</u>

(a) Ce montant représente des provisions constituées par la banque pour les commissions de 2,5\$ à recevoir du gouvernement congolais sur la paie des agents et fonctionnaires de l'Etat.

Ces provisions avaient été enregistrées afin de couvrir le risque de non-encaissement desdites commissions. Toutefois, en raison de leur ancienneté dans les comptes, la Banque a procédé à leur reprise au cours de l'exercice.

(b) Ce montant représente la valeur des crédits en souffrance couverts par des hypothèques converties en propriétés d'Access Bank et mises en processus de vente et du crédit d'impôt réalisé lors de la détermination de l'Impôt sur le Bénéfice et Profit (IBP) de l'exercice 2024/Revenues 2023.

9. COMPTES DE REGULARISATION DE L'ACTIF

	<u>31/12/2025</u> FC	<u>31/12/2024</u> FC
Charges payées d'avance	1,934,884,177	2,572,129,631
Autres	<u>230,959,938</u>	<u>399,115,181</u>
	<u><b>2,165,844,115</b></u>	<u><b>2,971,244,812</b></u>

Les charges payées d'avance comprennent les assurances payées d'avance pour CDF 685 millions et essentiellement l'étalement de la charge des Frais d'agrément du directeur auprès de la Banque Centrale du Congo (BCC) pour CDF 569 millions.

10. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

	<u>Immeuble &amp; Terrain</u>	<u>Matériels Roulant</u>	<u>Matériels informatiques</u>	<u>Autres Immo.</u>	<u>Immo. en cours</u>	Total
<u>Valeur brute</u>						
Au 01/01/2025	31,248,311,584	8,535,891,895	24,923,550,669	7,381,549,160	18,958,940,096	91,048,243,405.02
Acquisitions	3,470,396,075	689,442,980	5,886,620,197	494,080,598	2,345,591,540	8,194,948,309.91
Cession	-	(76,611,300)	-	-	-	76,611,300.48
Transferts	-	-	-	-	-	-
Réévaluations	-	(69,716,283)	-	-	-	69,716,283.44
Régularisations	-	-	-	-	-	-
<b>Au 31/12/2025</b>	<b><u>34,718,707,659</u></b>	<b><u>9,079,007,292</u></b>	<b><u>30,810,170,866</u></b>	<b><u>7,875,629,758</u></b>	<b><u>16,613,348,556</u></b>	<b><u>99,096,864,131.01</u></b>
<u>Amortissements cumulés</u>						
Au 01/01/2025	15,212,806,453	6,373,732,225	19,368,353,637	6,353,151,740	-	47,308,044,054.05
Dotations de l'exercice	1,097,605,886	1,069,212,523	2,825,354,935	1,120,107,160	-	6,112,280,503.68
Cession	-	(76,611,300)	-	-	-	76,611,300.48
Transferts	-	-	-	-	-	-
Réévaluations	-	(69,716,283)	-	-	-	69,716,283.44
Régularisation	-	-	-	-	-	-
<b>Au 31/12/2025</b>	<b><u>16,310,412,339</u></b>	<b><u>7,296,617,164</u></b>	<b><u>22,193,708,572</u></b>	<b><u>7,473,258,899</u></b>	<b><u>-</u></b>	<b><u>53,273,996,973.81</u></b>
<u>Valeur nette</u>						
<b>Au 31/12/2025</b>	<b><u>18,408,295,321</u></b>	<b><u>1,782,390,128</u></b>	<b><u>8,616,462,294</u></b>	<b><u>402,370,859</u></b>	<b><u>16,613,348,556</u></b>	<b><u>45,822,867,157.20</u></b>
<b>Au 31/12/2024</b>	<b><u>15,535,339,371</u></b>	<b><u>2,485,680,578</u></b>	<b><u>6,444,457,576</u></b>	<b><u>772,291,552</u></b>	<b><u>15,376,664,308</u></b>	<b><u>43,740,199,350.97</u></b>

#### 11. DEPOTS DE LA CLIENTELE A VUE

		31/12/2025 FC	31/12/2024 FC
Dépôts à vue de la clientèle	(a)	491,877,160,306	536,480,108,008
Comptes épargnes		146,916,681,312	170,490,607,028
Dépôts de garanties		<u>11,687,443,371</u>	<u>10,246,964,141</u>
		<u><b>650,481,284,988</b></u>	<u><b>717,217,679,176</b></u>

(a) Les dépôts de la clientèle sont catégorisés de la manière suivante :

		31/12/2025 FC	31/12/2024 FC
Entreprises privées		293,696,268,029	302,102,566,742
Entreprises et organismes publics		154,508,880,010	167,245,818,006
Particuliers		<u>43,672,012,267</u>	<u>67,131,723,260</u>
		<u><b>491,877,160,306</b></u>	<u><b>536,480,108,008</b></u>

#### 12. DEPOTS A TERME ET LIVRETS

		31/12/2025 FC	31/12/2024 FC
Dépôt à terme des sociétés		62,165,815,074	69,034,685,517
Dépôt à terme des particuliers		<u>22,564,205,264</u>	<u>24,486,238,601</u>
		<u><b>84,730,020,338</b></u>	<u><b>93,520,924,118</b></u>

### 13. DIVERS PASSIFS

Cette rubrique est constituée comme suit :

	<u>31/12/2025</u> FC	<u>31/12/2024</u> FC
Provision OCC-BIVAC	3,505,725,594	3,423,520,332
Sommes à payer des fonctionnaires	136,448,315	45,816,669
Provision impôt sur le bénéfice	-	-
Autres sommes à payer (a)	192,429,189	334,693,791
OFIDA guichet unique	-	-
Impôt professionnel sur le revenu	848,094,853	881,127,291
Taxe sur valeur ajoutée	1,443,335,277	957,905,059
Frais correspondant à payer	79,789,466	109,678,497
Autres	<u>15,903,161,066</u>	<u>14,212,406,127</u>
	<b><u>22,108,983,760</u></b>	<b><u>19,965,147,766</u></b>

### 14. COMPTES DE REGULARISATIONS DU PASSIF

	<u>31/12/2025</u> FC	<u>31/12/2023</u> FC
Produits constatés d'avance	8,932,713,409	15,512,956,011
Charges à payer (a)	<u>4,638,102,749</u>	<u>3,247,395,960</u>
	<b><u>13,570,816,158</u></b>	<b><u>18,760,351,971</u></b>

(a) Les charges à payer comprennent essentiellement la provision des factures à recevoir de la Banque Centrale du Congo de CDF 1 179 millions et les factures à recevoir des fournisseurs des services monétiques pour CDF 731,8 millions.

## 15. CAPITAL

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2023</u>
	FC	FC
Capital	44,970,404,000	44,970,404,000
Apport en capital en instance d'incorporation	-	-
	<u>44,970,404,000</u>	<u>44,970,404,000</u>

A la suite de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 novembre 2018, le capital social de la banque a été augmenté d'un montant de USD 20 millions dans le cadre de la mise en conformité du niveau de capital minimum par rapport aux exigences de l'instruction n°14 modification 6. L'augmentation a porté sur la création de 20 000 nouvelles actions dont la valeur nominale est l'équivalent en francs congolais de mille Dollars américains (1 000 USD) chacune. Le nombre d'actions a ainsi été ramené à 33 414 pour un montant total en Francs Congolais équivalent à USD 33 414 000.

Le capital de la banque est ainsi détenu de la manière suivante :

<u>Actionnaire</u>	<u>Nombre d'actions</u>
ACCESS BANK PLC	33 409
Madame Ojinika N. OLAGHERE	1
Monsieur Bernard MAVAMBU ZOYA	1
Monsieur Georges MUKUNA LUABING	1
Monsieur Simon TUMA-WAKU BAWANGAMIO	1
Monsieur Nicolas MABEKA NE NIKU	1
	<u>33 414</u>

#### 16. PROVISION POUR RECONSTITUTION DU CAPITAL

Ce compte enregistre la provision pour reconstitution du capital conformément à l'article 3 du Décret n°04/049 du 20 mai 2004 complétant l'Ordonnance-Loi n°77-332 du 20 novembre 1977 fixant les modalités d'application obligatoire du Plan Comptable Général Congolais.

Au cours de l'exercice 2025, le Franc Congolais s'est apprécié par rapport au Dollar Américain. Conformément au communiqué officiel du Ministère des Finances en date du 17 février 2025, le coefficient de réévaluation n'a pas été publié, en raison du faible taux d'inflation constaté durant la période. En conséquence, aucune provision pour reconstitution du capital n'a été constituée et n'est présentée dans les états financiers de l'exercice 2025.

#### 17. PROVISION POUR RISQUES, CHARGES ET PERTES

La banque comptabilise une provision pour risque et charge, lorsqu'elle a une obligation à l'égard d'un tiers au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendu de celui-ci. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel.

Au 31 décembre 2025 la banque a comptabilisé la provision sur le départ à la retraite, calculée selon la méthode actuarielle.

La variation de cette provision est principalement liée aux taux de clôture appliqués, les provisions étant comptabilisées en Dollar Américain.

#### 18. PRODUITS SUR OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

	2025	2024
	FC	FC
Intérêts sur prêts et découverts	40,523,526,909	28,143,592,991
Commissions perçues (a)	<u>6,128,154,280</u>	<u>3,832,540,007</u>
	<u><b>46,651,681,189</b></u>	<u><b>31,976,132,998</b></u>

(a) Les commissions perçues concernent les frais perçus par la banque au moment de la mise en place des crédits à la clientèle.

19. PRODUITS SUR OPERATIONS BANCAIRES DIVERSES

	2025	2024
	FC	FC
Commissions et profits sur opérations de change	9,481,350,897	15,703,183,502
Commissions sur la paie des fonctionnaires	836,048,728	2,384,960,288
Commissions sur transferts	14,007,736,504	13,192,100,174
Autres commissions	<u>18,057,172,797</u>	<u>15,119,501,210</u>
	<u><u>42,382,308,926</u></u>	<u><u>46,399,745,173</u></u>

20. CHARGES SUR OPERATIONS BANCAIRES DIVERSES

	2025	2024
	FC	FC
Frais bancaires avec les correspondants	<u>(4,763,458,850)</u>	<u>(4,050,381,411)</u>
	<u><u>(4,763,458,850)</u></u>	<u><u>(4,050,381,411)</u></u>

## 21. PRODUITS ACCESSOIRES

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	FC	FC
Produits sur messageries financières	3,802,112,564	4,565,678,739
Autres	-	-
	<u>3,802,112,564</u>	<u>4,565,678,739</u>

## 22. CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	FC	FC
Frais de services professionnels (a)	9,426,180,171	9,104,642,854
Loyers et charges locatives	3,685,921,798	3,402,054,248
Entretien et maintenance	3,666,047,717	3,276,452,340
Frais de voyages	2,342,268,296	2,075,336,096
Frais de sécurité	1,834,262,224	1,774,688,892
Frais de communication	4,022,198,699	4,762,769,854
Honoraires avocats	3,324,447,266	1,871,008,524
Autres (b)	<u>16,605,261,644</u>	<u>9,515,619,076</u>
	<u>44,906,587,811</u>	<u>35,782,571,884</u>

(a) Les frais de services professionnels correspondent aux montants versés par la banque aux sociétés de sous-traitance, en hausse en raison de l'augmentation des effectifs.

(b) Cette rubrique regroupe essentiellement les charges afférentes aux services informatiques, aux primes d'assurance et aux jetons de présence.

23. CHARGES DE PERSONNEL

	2025 FC	2024 FC
Rémunérations du personnel	12,369,404,373	11,434,695,800
Indemnités de transport	227,740,534	206,732,392
Indemnités de logement	3,679,928,498	3,426,209,587
Frais médicaux	532,934,636	540,439,581
INSS quote-part patronale	2,660,299,482	2,630,438,329
Indemnité de congé	1,371,346,340	1,291,329,114
INPP	413,546,876	404,675,188
Autres	<u>9,116,477,145</u>	<u>5,355,162,981</u>
	<u>30,371,677,881</u>	<u>25,289,682,972</u>

**24. PERTES EXCEPTIONNELLES**

	<u>2025</u> FC	<u>2024</u> FC
Amendes et pénalités fiscales	-	-
Autres droits et taxes indirects	-	-
Autres pertes exceptionnelles	<u>80,618,188</u>	<u>140,694,834</u>
	<b><u>80,618,188</u></b>	<b><u>140,694,834</u></b>

**25. PRODUITS EXCEPTIONNELS**

	<u>2025</u> FC	<u>2024</u> FC
Autres profits exceptionnels	<u>222,868,252</u>	<u>2,029,727,477</u>
	<b><u>222,868,252</u></b>	<b><u>2,029,727,477</u></b>

**26. ENGAGEMENTS DONNES**

	<u>2025</u> FC	<u>2024</u> FC
Lettres de crédit	-	-
Factures avalisées	-	-
Cautions	9,776,815,838	11,358,987,618
Autres garanties	<u>5,503,400,012</u>	<u>12,233,701,192</u>
	<b><u>15,280,215,850</u></b>	<b><u>23,592,688,811</u></b>

## 27. ENGAGEMENTS RECUS

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	FC	FC
Hypothèques	<u>503.235.239,642</u>	<u>548.056.320,040</u>

## 28. STRUCTURE ET INDICATEURS DE RENTABILITÉ

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Coefficient d'exploitation	71%	70%
Ratio de Profitabilité	28,0%	27,6%
Retour sur les actifs (ROA)	3,0%	2,3%
Retour sur fonds propres (ROE)	18,1%	17,2%

Activate Windows  
Go to Settings to activate Windows

## 5.2. TABLEAU I : FONDS PROPRES REGLEMENTAIRES DES BANQUES

Montant en millions de Francs Congolais

LIBELLE	Note	T4 2025	T3 2025	T2 2025	T1 2025
Fonds Propres de Catégorie 1 (actions ordinaires et assimilés de T1) (2)	1	185,534	178,217	182,296	183,831
Fonds Propres additionnels de Catégorie 1 (autres éléments de T1) (3)					
Fonds Propres complémentaires (Tier 2) (4)	2	14,693	14,625	14,664	13,343
Fonds propres réglementaires (5) = (1) + (4)		<b>200,227</b>	<b>192,841</b>	<b>196,959</b>	<b>197,174</b>

### 1. Fonds Propres de Catégorie 1 (actions ordinaires et assimilés de T1) (2)

	T4 2025	T3 2025	T2 2025	T1 2025
Capital	44,970	44,970	44,970	44,970
Provision pour reconstitution du capital	38,848	48,983	50,764	50,759
Report à nouveau créateur	70,508	86,243	88,842	90,458
Résultat positif du dernier exercice clos en attente de son affectation	32,905	-	-	-
Ecarts d'acquisition (goodwill) et autres actifs incorporels	<u>(1,698)</u>	<u>(1,980)</u>	<u>(2,281)</u>	<u>(2,356)</u>
	<b><u>185,534</u></b>	<b><u>178,217</u></b>	<b><u>182,296</u></b>	<b><u>183,831</u></b>

## 2. Fonds Propres complémentaires (Tier 2) (4)

	T4 2025	T3 2025	T2 2025	T1 2025
Réserves et écarts de réévaluation de réévaluation résultant d'opérations de réévaluation effectuées conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur	12,632	12,632	12,632	11,923
Provisions ou réserves pour pertes sur prêts constituées en regard de pertes futures non identifiées (aux conditions de l'article 7 de l'instruction 14)	2,061	1,992	2,031	1,420
	<u>14,693</u>	<u>14,625</u>	<u>14,664</u>	<u>13,343</u>

### 5.3. TABLEAU II : DONNEES PRUDENTIELLES DES BANQUES

Sauf indication contraire, montant en millions de Francs Congolais

LIBELLE	T4 2025	T3 2025	T2 2025	T1 2025	NORMES REGLEMENTAIRES
<b>1. SOLVABILITE</b>					
Risques de crédit (R1)	488,512	806,649	538,801	525,048	
Risque opérationnel (R2)	119,449	119,449	119,449	100,912	
Risque de marché (R3)	10,238	11,256	10,086	7,934	
<b>Total des Risques Bancaires R = R1+R2+R3</b>	618,199	937,354	668,337	633,894	
<b>Ratio de solvabilité FPB catégorie 1 (Tier 1) en %</b>	30.01%	19.01%	27.28%	29.00%	≥ 6 %
Ratio de solvabilité Fonds Propres Additionels catégorie 1 en %	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	≤ 1,5 %
<b>Ratio de solvabilité Fonds propres de Base en %</b>	30.01%	19.01%	27.28%	29.00%	≥ 7,5%
Ratio de solvabilité Fonds Propres Complémentaires en %	2.38%	1.56%	2.19%	2.10%	≤ 2,5 %
<b>Ratio de solvabilité global en %</b>	32.39%	20.57%	29.47%	31.11%	≥ 10 %
Coussin de conservation des Fonds propres (Première année) en %	24.01%	13.01%	21.28%	23.00%	≥ 0,75 %
Coussin de conservation des Fonds propres (Deuxième année) en %	24.01%	13.01%	21.28%	23.00%	≥ 1,5 %
Coussin de conservation des Fonds propres (Troisième année) en %	24.01%	13.01%	21.28%	23.00%	≥ 2,5 %
Coussins Contracycliques en %	54.02%	32.03%	48.55%	52.00%	[0% à 2,5%]
Coussin systémique en %	53.97%	31.98%	48.50%	51.95%	[1% à 2%]
<b>Ratio de solvabilité global + l'ensemble des coussins</b>	32.39%	20.57%	29.47%	31.11%	≥ 11,25 %
<b>2. RATIO DE LEVIER</b>	16.80%	13.36%	14.37%	14.66%	≥ 5 %

<b>3. RATIO DE SURVEILLANCE POSITION DE CHANGE GLOBAL (valeur absolue)</b>	-5.27%	5.02%	5.20%	2.80%	≤ 15 %
<b>4. COEFFICIENT DE TRANSFORMATION</b>	182.76%	969.81%	977.13%	1010.14%	≥ 80 %
<b>5. RATIO DE LIQUIDITE EN MONNAIE NATIONALE</b>	109.11%	171.72%	157.06%	169.51%	≥ 100 %
<b>6. RATIO DE LIQUIDITE EN MONNAIES ENTRANGERES</b>	234.17%	305.34%	391.36%	295.25%	≥ 100 %
<b>7. RATIO DE LIQUIDITE GLOBALE</b>	140.11%	198.31%	199.50%	194.02%	≥ 100 %
8. Solde de Trésorerie (moyenne sur la période)	317,216	434,123	544,567	575,847	
9. Refinancement auprès de la BCC (moyenne sur la période)	-	-	-	-	
<b>11. RATIO DE DIVISION DES RISQUES (Grands risques)</b>	80.58%	159.17%	182.55%	197.81%	≤ 800 %
<b>12. Résultat net de l'exercice/Total Actif (ROA)</b>	2.98%	3.23%	2.08%	1.08%	
<b>13. Résultat net de l'exercice/Fonds propres de base (ROE)</b>	17.74%	24.18%	14.50%	7.31%	
<b>14. Charges du personnel/charges de structure</b>	34.96%	36.33%	36.74%	38.99%	
<b>15. Charges de structure/Produit Net Bancaire</b>	84.13%	77.57%	77.40%	73.49%	

#### 5.4. TABLEAU III : QUALITE DU PORTEFEUILLE DES BANQUES (A)

Sauf indication contraire, montant en millions de Francs Congolais

LIBELLE	VALEUR DE LA PERIODE CONCERNEE (PREMIER SEMESTRE OU FIN DE L'EXERCICE COMPTABLE)	T4 2025	T3 2025	T2 2025	T1 2025
Créances à surveiller nettes (1)	41,377	41,377	31,393	31,943	31,492
Créances prédoutieuses nettes (2)	43	43	1,257	1,019	881
Créances douteuses nettes (3)	883	883	3	1,528	1,528
Créances compromises (4)	1,788	1,788	2,305	1,418	1,418
provisions pour créances en souffrance (5)	5,952	5,952	4,787	4,039	4,128
<b>Créances en souffrance brutes (6) = (1)+(2)+(3)+(4)+(5)</b>	<b>50,043</b>	50,043	39,744	39,947	39,447
<b>Créances en souffrance nettes (7) = (1)+(2)+(3)+(4)</b>	44,091	44,091	34,957	35,907	33,901
<b>Taux de provisionnement des créances en souffrance (8)=(5)/(6) en %</b>	12%	12%	12%	10%	10%
Total créances nettes (9)	308,095	308,095	325,923	312,130	240,689
Total créances brutes (10)	314,047	314,047	332,702	316,170	246,237
Fonds propres de base (11)	185,534	185,534	178,217	182,296	183,831
<b>Part des créances en souffrance brut/Total créances brutes (12)=(6)/(10) en %</b>	16%	16%	12%	13%	16%
<b>Part des créances en souffrance nettes/Total créances nettes (13)=(7)/(9) en %</b>	14%	14%	11%	12%	14%

<b>Part des créances en souffrance nettes/Fonds propres de base (14)=(7)/(11) en %</b>	<b>24%</b>	24%	20%	19%	18%
<b>Créances non performantes nettes (15)= (2)+(3)+(4)</b>	<b>2,714</b>	2,714	3,564	3,964	2,409
<b>Part des créances non performantes nettes/Total créances nettes (16) = (15)/(9) en %</b>	<b>1%</b>	1%	1%	1%	1%
Volume des créances restructurées ou rééchelonnées	<b>7,015</b>	7,015	271	17	2,233
Total créances radiées et sorties du bilan	-				

Ci-dessous les notes explicatives qui décrivent le processus d'identification, de classification, de provisionnement, de gestion, de surveillance, de garantie et de recouvrement des concours à la clientèle impayés :

### 1. Le processus d'identification

"Le processus d'identification des risques commence au moment de l'acceptation de la demande de crédit en fixant des points de référence pour divers ratios financiers en vue de l'examen de l'approbation des limites de crédit pour les emprunteurs. Dans le cas des comptes de prêt existants, plusieurs outils indicatifs financiers et non financiers, quantitatifs et qualitatifs sont utilisés pour l'identification du risque de crédit"

### 2. Le processus de classification et de provisionnement

"Dans l'éventualité indésirable d'une détérioration de la qualité des actifs, l'identification et la gestion rapides de cette dégradation peuvent réduire considérablement la perte de crédit pour la banque. Cela couvre également le traitement de prêt où toutes les activités sont orientées vers la réanimation des prêts non performants, et la première étape dans le processus de reconnaissance de la perte de crédit possible, à savoir le provisionnement pour pertes sur prêts (spécifiques). Conformément aux directives de la Banque Centrale du Congo, deux types de provisions (spécifiques et générales) doivent être prévues pour les pertes anticipées sur les facilités de crédit improductives. Des provisions spécifiques sont constituées sur la base du risque de défaillance perçu sur des facilités de crédit spécifiques alors que des provisions générales sont constituées en reconnaissance du fait que même une facilité de crédit performante comporte un certain risque de perte, aussi faible soit-il.

Dès que la facilité de crédit est identifiée comme étant en souffrance, un provisionnement adéquat des pertes sur prêts doit être effectué conformément aux exigences des directives prudentielles (Instruction 16 de la BCC sur les règles prudentielles relatives à la classification et au provisionnement des créances) et à la politique de crédit de la banque, notamment :

Créances saines : 1 % du montant nette de la facilité, Créance à surveiller (1 à 89 jours retard) : 3% du montant nette de la facilité (solde impayé et principal restant dû) Créance pré-douteuse (90 à 179 jours de retard) : 20% du montant de la facilité (solde impayé et principal restant dû), Créance douteuse (180 à 359 jours de retard) : 50% du montant nette de la facilité (solde impayé et principal restant dû), Créance compromise (égal ou supérieur à 360 jours de retard) : 100% du montant brut de la facilité (solde impayé et principal restant dû). Les règles d'atténuation de risques à suivent celles stipulées dans l'Instruction 16 de la Banque Centrale du Congo. La banque doit tenter une action délibérée pour recouvrer ces engagements et minimiser la perte totale pour la banque."

### 3. Le processus de gestion

Le processus de gestion commence de la mise en place au repaiement total du prêt. Une revue régulière est faite sur le portefeuille total à des échéances régulières pour détecter les signaux de défaillance éventuelles en vue de prendre les dispositions prévues dans les procédures de la banque tout en se référant aux instructions de la Banque centrale du Congo telles que revues à ces jours.

### 4. Le processus de surveillance

"La Banque au travers de son agent de crédit va s'assurer de maintenir une surveillance rapprochée des affaires du client en vue de détecter les signaux de risque. Lorsqu'un compte présente des signes avant-coureurs d'un risque de crédit potentiel, la Banque entamera une gestion proactive des prêts problématiques.

Ces signaux incluront des signaux liés à la transaction tels que des irrégularités persistantes, des défauts de remboursement, non règlement de passifs de LC / invocation de garanties, des pertes d'exploitation, etc. et des signaux physiques liés à l'activité tels que le rejet de produits, certaines machines inutilisées, diminution du nombre de shifts / travailleurs, etc."

### 5. Le processus de garantie

"Les Garanties doivent être assurées pour toutes les expositions conformément aux exigences de la Banque. Nous pouvons prêter sans garantie à certaines entités de niveau I conformément aux pratiques du marché. Les facilités à long terme accordées aux titres des catégories II et III doivent toujours être garanties par les actifs financés, compte tenu de leur profil plus risqué. Aucune avance ou tirage ne sera autorisée tant que toutes les sûretés, garanties ou couvertures nécessaires n'auront pas été consenties conformément aux conditions énoncées dans le document d'approbation ou dans l'accord avec le client."

## 6. Le processus de recouvrement des concours à la clientèle impayés

"Une fois les prêts à problèmes identifiés, les étapes suivantes seront organisées pour analyser les problèmes en fonction des faits et des circonstances par l'Administration des Crédits :

- La Gestion de Portefeuille et la Surveillance du Crédit, le Diagnostic des raisons de la détérioration de la qualité des actifs et mise en surveillance étroite de l'unité, vérification de l'adéquation des fonds accumulés, revalidation des hypothèses retenues au moment de l'approbation du crédit, particulièrement en ce qui concerne l'évaluation du risque de crédit. Informer le débiteur et/ou garant (s) de la détérioration de la qualité des actifs et les rencontrer pour insister sur la régularisation du compte.
- Vérification de la documentation en termes d'exhaustivité, d'exactitude, de relance, de création / d'enregistrement des frais, de couverture d'assurance et de correction des déficiences, le cas échéant. Réévaluer la garantie pour la liquidité, la négociabilité et la valeur, essayer d'améliorer la position de garantie de la Banque.
- Identification et étude des sources de remboursement primaires et secondaires et évaluation de leur adéquation, l'opportunité sera utilisée pour détecter tout actif du (des) promoteur (s) / garant (s) qui n'a pas été pris en compte lors de la compilation des rapports d'opinion dans les étapes initiales.
- Obtention d'un engagement réaliste et assorti de délais de la part du (des) débiteur (s) / garant (s) pour initier des mesures appropriées pour arrêter la détérioration de la qualité du prêt. Déterminer le plan d'action correctif nécessaire pour améliorer / récupérer le prêt, après un dialogue avec le débiteur.
- La documentation est requise pour l'enregistrement de la garantie avant la mise à disposition de la facilité approuvée."

## 5.5. TABLEAU IV : QUALITE DU PORTEFEUILLE DES BANQUES (B)

Informations à la période N (montant en millions de Francs Congolais)

Rubriques	Net saine (1)	Provision (2)	Net en souffrance								Crédits nets en souffrance (11) = (3+5+7+9)	Total Crédits nets (12) = (1+11)	Provisions pour créances en souffrance (13) = (4+6+8+10)	Total Provision (14) = (2+13)	Credits bruts (15) = (12+13)
			à surveiller (3)	Provision (4)	Pré-douteux (5)	Provision (6)	Douteux (7)	Provision (8)	Compromis (9)	Provision (10)					
<b>1. Crédits par terme</b>	264,004.21	2,060.74	41,376.70	1,053.93	42.97	10.86	882.87	336.60	1,788.45	4,550.81	44,090.98	308,095.19	5,952.20	8,012.94	314,047.39
Crédits à long terme	56,970.49	503.98	408.26	12.74	-	-	-	-	-	558.28	408.26	57,378.75	571.02	1,075.00	57,949.77
Crédits à moyen terme	88,775.87	530.91	31,068.37	723.79	35.05	8.86	-	-	-	388.29	31,103.42	119,879.30	1,120.94	1,651.85	121,000.23
Crédit à court terme	11,130.80	34.51	9,653.60	316.00	7.92	2.00	882.87	336.60	-	143.88	10,544.39	21,675.18	798.49	833.00	22,473.67
Découverts	107,127.05	991.34	246.47	1.40	-	-	-	-	1,788.45	3,460.36	2,034.91	109,161.96	3,461.76	4,453.10	112,623.72
<b>2. Crédits par monnaie</b>	264,004.21	2,060.74	41,376.70	1,053.93	42.97	10.86	882.87	336.60	1,788.45	4,550.81	44,090.98	308,095.19	5,952.20	8,012.94	314,047.39
Monnaies Nationales	34,867.49	325.79	6,317.57	414.46	42.45	10.73	669.93	280.71	1,788.45	4,336.17	8,818.40	43,685.89	5,042.07	5,367.86	48,727.96
Monnaies Etrangères	229,136.72	1,734.95	35,059.13	639.48	0.51	0.13	212.94	55.89	-	214.64	35,272.58	264,409.30	910.13	2,645.08	265,319.43
<b>3. Crédits par institution</b>	264,004.21	2,060.74	41,376.70	1,053.93	42.97	10.86	882.87	336.60	1,788.45	4,550.81	44,090.98	308,095.19	5,952.20	8,012.94	314,047.39
Administration Publique Centrale	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Administration Publique locale	4,440.82	44.80	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4,440.82	-	44.80	4,440.82

Entrep./Ets Publiques	3,329.32	33.58	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3,329.32	-	33.58	3,329.32	
Entrep./Ets Privées	176,467.51	1,448.37	7,756.03	30.55	-	-	-	-	-	-	-	7,756.03	184,223.54	30.55	1,478.92	184,254.09
PME	32,640.93	132.20	10,308.62	358.60	-	-	867.10	334.20	1,788.45	3,773.93	12,964.16	45,605.08	4,466.73	4,598.93	50,071.82	
Ménages	44,881.08	397.01	5,477.87	134.36	42.97	10.86	15.77	2.40	-	776.88	5,536.61	50,417.69	924.50	1,321.51	51,342.18	
ISBLM	2,244.56	4.79	1,766.06	24.24	-	-	-	-	-	-	1,766.06	4,010.62	24.24	29.02	4,034.86	
AUTRES	-	-	16,068.12	506.18	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
<b>4. Crédits à la clientèle résident par secteur d'activités</b>	<b>264,004.21</b>	<b>2,060.74</b>	<b>41,376.70</b>	<b>1,053.93</b>	<b>42.97</b>	<b>10.86</b>	<b>882.87</b>	<b>336.60</b>	<b>1,788.45</b>	<b>4,550.81</b>	<b>44,090.98</b>	<b>308,095.19</b>	<b>5,952.20</b>	<b>8,012.94</b>	<b>314,047.39</b>	
Actions sociales: mariage, funérailles, soins médicaux, étude	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Activités financières et assurances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Administration publique	5,531.39	55.80	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5,531.39	-	55.80	5,531.39	
Agriculture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Arts, spectacles et activités récréatives	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Vente, réparation, pièces de rechange des véhicules	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Commerce de détail	17,777.40	72.87	8,597.93	354.25	-	-	192.82	55.89	-	313.58	8,790.75	26,568.16	723.72	796.59	27,291.88	
Commerce de gros	31,068.18	266.95	0.58	-	-	-	-	-	-	-	0.58	31,068.76	-	266.95	31,068.76	
Construction, bâtiments et travaux publics	12,706.30	3.69	1,180.61	4.35	-	-	667.57	278.31	-	-	1,848.17	14,554.48	282.66	286.35	14,837.13	
Elevage, pêche et sylviculture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Enseignement	5,341.32	28.23	1,852.13	24.24	-	-	-	-	-	-	1,852.13	7,193.45	24.24	52.47	7,217.68	
Entreprises immobilières	-	-	2,685.82	-	-	-	-	-	-	-	2,685.82	2,685.82	-	-	2,685.82	

Hébergement et restauration	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Industries extractives (mines)	62,539.23	545.47	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	62,539.23	-	545.47	62,539.23	
Production industrielle (manufactures)	2,254.50	5.70	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2,254.50	-	5.70	2,254.50	
Information et communication	28,563.88	259.24	15.27	-	-	-	-	-	1,788.45	3,460.36	-	-	1,803.71	30,367.60	3,460.36	3,719.60	33,827.95
Production artisanale	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Production des produits brassicoles	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Distribution des produits brassicoles	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Production et distribution de gaz et d'électricité	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Production et distribution d'eau	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Production des produits pétroliers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Distribution des produits pétroliers	42,542.56	335.72	5,069.90	30.55	-	-	-	-	-	-	-	-	5,069.90	47,612.46	30.55	366.27	47,643.01
Production des produits pharmaceutiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Distribution des produits pharmaceutiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Santé	646.89	-	152.52	-	-	-	-	-	-	-	-	-	152.52	799.41	-	-	799.41
Autres activités des entreprises de services	2,095.88	9.48	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2,095.88	-	9.48	2,095.88
Exploitation forestière	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Télécommunication	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Textile et confection	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Transports et entreposage	8,055.59	80.59	282.67	-	-	-	-	-	-	-	-	-	282.67	8,338.26	-	80.59	8,338.26
Autres activités non sectorisées	44,881.08	397.01	21,539.28	640.54	42.97	10.86	22.48	2.40	-	776.88	-	-	21,604.73	66,485.81	1,430.68	1,827.69	67,916.49

<b>NON RESIDENTS TOTAL</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
I. Total crédit de décaissements	264,004.21	2,060.74	41,376.70	1,053.93	42.97	10.86	882.87	336.60	1,788.45	4,550.81	44,090.98	308,095.19	5,952.20	8,012.94	314,047.39
II. Crédits d'engagement :	5,503.40	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	20,394.16	-	0.88	20,395.04
1. Crédits documentaires à l'importation :	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2. Crédits documentaires à l'exportation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3. Autres (lettres de garantie et autres cautions)	5,503.40	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

## 5.6. TABLEAU V : VENTILATION DES DEPOTS DES BANQUES ET CAISSES D'EPARGNE

Montant en millions de Francs Congolais

Rubriques	Note	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2023
<b>1. Dépôts par type</b>				
<i>Comptes ordinaires</i>				
<i>Comptes courants</i>		492,489	536,480	427,024
<i>Comptes de chèques</i>		0	0	0
<i>Comptes sur livrets</i>		146,917	170,491	131,527
<i>Provisions crédocs</i>		0	0	0
<i>Autres</i>		10,864	10,247	15,472
<i>Dépôts à terme</i>	4	84,730	93,521	86,990
<i>Dépôts à regime spécial</i>				
<b>2. Dépôts par monnaie</b>				
<i>Monnaies Nationales</i>		254,809	231,469	155,773
<i>Monnaies Etrangères</i>		480,190	579,270	505,242
<b>3. Dépôts par institution</b>				
<i>Administration Publique Centrale</i>		50,404	20,900	10,900
<i>Administration Publique locale</i>		120,545	48,619	47,758
<i>Entrep./Ets Publiques</i>		132,774	177,589	192,570
<i>Entrep./Ets Privées</i>		262,861	364,803	289,289
<i>PME</i>		126,999	110,726	73,850
<i>Ménages</i>		27,114	43,406	10,222
<i>ISBLM</i>		3,856	3,926	12,602
<i>Autres</i>		10,446	40,769	23,823

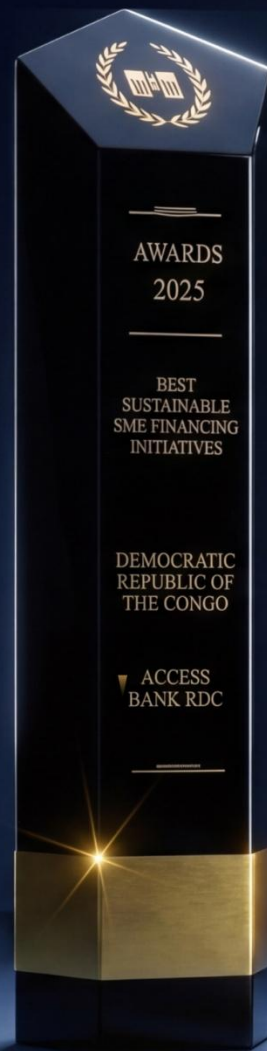
#### 4. Dépôts à terme

	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2023
Dépôt à terme des sociétés	62,177	75,969	56,384
Dépôt à terme des particuliers	<u>22,568</u>	<u>17,552</u>	<u>30,607</u>
	<u><b>84,745</b></u>	<u><b>93,521</b></u>	<u><b>86,990</b></u>

# Plus qu'une banque, grâce à vous!

Banque offrant les meilleures initiatives de financement durable pour les PME

Banque offrant le meilleur service client



Banque offrant les meilleures initiatives de responsabilité sociale d'entreprise



Plus qu'une banque

# access more



La banque digitale  
disponible **24h/7j**

Solde



Mini relevé



Transfert entre  
compte Access



Transfert vers  
autres banques



Access Africa



Retrait par  
mobile money



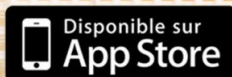
Achat unités



Scannez-moi



Téléchargez l'application gratuitement




Pour plus d'infos

+243 81 55 99 450

congo.accessbankplc.com

contactcenter.drc@accessbankplc.com

 Access Bank RDC SA

 **access**

plus qu'une banque

